



Nations Unies

**Rapport de la Commission
du développement durable
constituée
en Comité préparatoire
du Sommet mondial
pour le développement durable**

**Quatrième session
(27 mai-7 juin 2002)**

**Rapport de la Commission
du développement durable
constituée en Comité préparatoire
du Sommet mondial
pour le développement durable**

**Quatrième session
(27 mai-7 juin 2002)**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation de la session.	2–38	1
A. Ouverture et durée de la session	2–8	1
B. Participation	9–18	1
C. Bureau de la Commission constituée en Comité préparatoire	19–20	3
D. Ordre du jour et organisation des travaux	21–22	3
E. Accréditation des organisations intergouvernementales en tant qu’observateurs du processus préparatoire et du Sommet mondial pour le développement durable.	23	3
F. Accréditation d’organisations non gouvernementales en tant qu’observateurs du processus préparatoire et du Sommet.	24–37	4
G. Documentation	38	5
III. Dialogue multipartite	39–59	5
IV. Débat ministériel de haut niveau	60–87	7
V. Projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet	88–93	8
VI. Élaboration d’éléments possibles d’un document politique destiné à être soumis pour examen et adoption par les chefs d’État ou de gouvernement lors du Sommet	94	10
VII. Questions relatives à l’organisation des travaux du Sommet.	95–97	10
VIII. Remerciements au peuple et au Gouvernement indonésiens	98	10
IX. Adoption du rapport	99	10
X. Décisions adoptées par la Commission constituée en Comité préparatoire	100	11
2002/PC/4. Projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable		11
2002/PC/5. Élaboration d’éléments possibles d’un document politique destiné à être soumis pour examen et adoption par les chefs d’État ou de gouvernement au Sommet mondial pour le développement durable		11
2002/PC/6. Questions relatives à l’organisation des travaux du Sommet mondial pour le développement durable		11
2002/PC/7. Remerciements au peuple et au Gouvernement indonésiens.		13

Annexes

I.	Résumé du débat ministériel de haut niveau établi par le Président	14
II.	Résumé, établi par le Président, du dialogue multipartite	20
III.	Résumé des Vice-Présidents sur les séances officieuses consacrées à la question des partenariats pour le développement durable	37
IV.	Liste des documents dont est saisie la Commission constituée en Comité préparatoire à sa quatrième session	41

Chapitre premier

Introduction

1. Par sa résolution 55/199, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable. La Commission constituée en Comité préparatoire a tenu ses première (organisation), deuxième et troisième sessions au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 30 avril au 2 mai 2001, du 28 janvier au 8 février 2002 et du 25 mars au 5 avril 2002, respectivement. Conformément au paragraphe 18 de la résolution susmentionnée, la Commission constituée en Comité préparatoire a tenu sa quatrième et dernière session à Bali (Indonésie) du 27 mai au 7 juin 2002.

Chapitre II

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

2. La Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire a tenu sa quatrième session du 27 mai au 7 juin 2002 comme il était recommandé dans la décision 2001/PC/1. Elle a tenu 12 séances (1re à 12e), des séances des groupes de travail et diverses réunions officielles.

Déclarations liminaires

3. À la première séance, le 27 mai, le Président de la Commission constituée en Comité préparatoire, Emil Salim (Indonésie), a fait une déclaration liminaire.

4. Le Ministre d'État indonésien de l'environnement, Nabel Makarim, a prononcé un discours de bienvenue.

5. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et Secrétaire général du Sommet a fait une déclaration liminaire.

Autres exposés

6. À la 1re séance, le 27 mai, le Directeur du Ministère de l'agriculture, de la gestion de la nature et des pêches des Pays-Bas, Hans Hoogeveen, a présenté, au nom du Président de la Conférence des Parties, Geke Faber (Pays-Bas), les résultats de la sixième

séance de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

7. À la même séance, Tuiloma Neroni Slade (Samoa), Coprésident du processus consultatif officiel des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, créé par la résolution 54/33 de l'Assemblée générale, a présenté les résultats de la troisième réunion du processus.

8. À la 3e séance, le 29 mai, le Prince d'Orange des Pays-Bas a pris la parole devant la Commission constituée en Comité préparatoire en sa qualité de membre du Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général sur la question de l'eau.

B. Participation

9. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 55/199 de l'Assemblée générale, la composition de la Commission constituée en Comité préparatoire n'a pas été limitée de manière à permettre la participation pleine et entière de tous les États.

10. Les États suivants étaient représentés : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos,

Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

11. La Communauté européenne était représentée.

12. Ayant reçu une invitation permanente pour participer, en qualité d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, l'entité suivante était représentée : Palestine.

13. Les organes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Europe (CEE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Programme alimentaire mondial, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, Université des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies.

14. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Agence internationale de l'énergie atomique, Banque mondiale, Fonds international de développement agricole, Fonds monétaire international, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des

Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation maritime internationale, Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale du commerce.

15. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Banque asiatique de développement, Agence internationale de l'énergie, Agence spatiale européenne (ESA), Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, Baltique 21 (Programme d'Action 21 pour la région de la mer Baltique), Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, Centre pour la recherche forestière internationale, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Communauté des Caraïbes (CARICOM), Communauté des États indépendants, Conseil nordique des ministres, Convention relative aux zones humides, Fonds commun pour les produits de base, Fonds pour l'environnement mondial, Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, North American Commission for Environmental Cooperation, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Organisation internationale de la francophonie, Organisation régionale pour la protection de la mer Rouge et du golfe d'Aden, Pacific Centre for Environment and Sustainable Development, Secrétariat du Commonwealth, Union interparlementaire (UIP), Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

16. Les observateurs du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, entités auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant un bureau permanent au Siège de l'ONU, ont participé à la session.

17. Les secrétariats des conventions ci-après ont également participé à la session : Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique,

Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, Convention sur la diversité biologique.

18. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont aussi participé à la session.

C. Bureau de la Commission constituée en Comité préparatoire

19. Le Bureau de la Commission constituée en Comité préparatoire a été élu à la première session et se présentait comme suit :

Président

Emil Salim (Indonésie)

Vice-Présidents

Maria Luiz Ribeiro Viotti (Brésil)

Richard Ballhorn (Canada)

Jan Kára (République tchèque)

Ihab Gamaleldin (Égypte)

Diane Marie Quarless (Jamaïque)

Kyotaka Akasaka (Japon)

Ositadinma Anaedu (Nigéria)

Alexandru Niculescu (Roumanie)

Lars-Göran Engfeldt (Suède)

20. La Commission constituée en Comité préparatoire est convenue que la Vice-Présidente, Diane Marie Quarless (Jamaïque), assumerait également les fonctions de rapporteur.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

21. À sa 1^{re} séance, le 27 mai, la Commission constituée en Comité préparatoire a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote A/CONF.199/PC.15, qui se présentait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Examen du document révisé établi par le Président et transmis par la troisième session de la Commission constituée en Comité préparatoire, ainsi que des autres textes élaborés dans le cadre du processus préparatoire.
3. Élaboration des éléments qui pourraient figurer dans un document politique à

soumettre pour examen et adoption aux chefs d'État et de gouvernement.

4. Dialogue multipartite.
5. Organisation des travaux du Sommet mondial pour le développement durable.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission constituée en Comité préparatoire sur les travaux de sa quatrième session.

22. À la même séance, le Président a rappelé à la Commission constituée en Comité préparatoire les arrangements ci-après concernant la répartition des tâches entre les Vice-Présidents : Coprésidents du Groupe de travail I : Kyotaka Akasaka (Japon), Maria Luiza Viotti (Brésil); Coprésidents du Groupe de travail II : Richard Ballhorn (Canada), Ihab Gamaleldin (Égypte); Coprésidents du Groupe de travail III : Lars-Göran Engfeldt (Suède), Ositadinma Anaedu (Nigéria). Les Vice-Présidents Jan Kára (République tchèque) et Diane Quarless (Jamaïque) ont assumé les fonctions de facilitateur pour les initiatives de type II.

E. Accréditation des organisations intergouvernementales en tant qu'observateurs du processus préparatoire et du Sommet mondial pour le développement durable

23. À ses 1^{re} et 4^e séances, les 27 et 31 mai, la Commission constituée en Comité préparatoire a approuvé l'accréditation des organisations intergouvernementales suivantes en tant qu'observateurs : Banque asiatique de développement, Baltique 21 (Action 21 pour la région de la mer Baltique), Centre pour la recherche forestière internationale, Commission de la science et de la technologie pour le Sud, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, Global Biodiversity Information Facility, International Joint Commission, International Parliamentary, Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, Pacific Centre for Environment and Sustainable Development, Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, Fonds de développement international de l'OPEP.

F. Accréditation d'organisations non gouvernementales en tant qu'observateurs du processus préparatoire et du Sommet

24. À sa 1re séance, le 27 mai, la Commission constituée en Comité préparatoire a approuvé l'accréditation d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales (à l'exception du World Sindhi Institute) et d'autres grands groupes en qualité d'observateurs du processus préparatoire et du Sommet; la liste figure à l'annexe I du document A/CONF.199/PC/20.

World Sindhi Institute

25. À la même séance, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé que la décision concernant la demande d'accréditation du World Sindhi Institute devrait être conforme à la décision prise par le Comité chargé des organisations non gouvernementales, qui examinait à l'heure actuelle sa demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Movement of Reconstruction and Development

26. À la même séance également, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé de ne pas accréditer le Movement of Reconstruction and Development (voir A/CONF.199/PC/20) car elle ne disposait pas des informations nécessaires.

Body Shop International

27. À la même séance, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé de supprimer Body Shop International de la liste des organisations non gouvernementales et autres grands groupes accrédités étant donné que l'organisation avait déjà été accréditée sous le nom de Body Shop Foundation.

3663 Food First

28. À la même séance toujours, la Commission constituée en Comité préparatoire a été informée que 3663 Food First avait retiré sa demande d'accréditation et devait donc être supprimée de la liste.

Solar Energy Systems

29. Encore à la même séance, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé de supprimer Solar Energy Systems de la liste des organisations non gouvernementales et autres grands groupes accrédités étant donné que l'organisation n'avait pas répondu aux demandes concernant son statut et ne s'était pas inscrite pour participer aux travaux de la quatrième session.

Tibetan Centre for Human Rights and Democracy

30. À sa 4e séance, le 31 mai, la Commission constituée en Comité préparatoire a examiné la demande d'accréditation du Tibetan Centre for Human Rights and Democracy qui souhaitait participer aux travaux du processus préparatoire et du Sommet (voir A/CONF.199/PC/20, annexe II).

31. À la même séance, l'attention de la Commission constituée en Comité préparatoire a été appelée sur une lettre datée du 14 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.199/PC/19), qui s'élevait contre l'accréditation du Tibetan Centre for Human Rights and Democracy.

32. À la même séance toujours, le représentant des États-Unis d'Amérique a proposé que la demande d'accréditation du Tibetan Centre for Human Rights and Democracy soit approuvée.

33. À la même séance, le représentant de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, ainsi que de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne et de la République tchèque) a fait une déclaration pour appuyer la proposition des États-Unis.

34. À la même séance également, le représentant de la Chine a présenté une motion visant à ce qu'il ne soit pas pris de décision sur la demande d'accréditation du Tibetan Centre For Human Rights and Democracy et a demandé un vote par appel nominal.

35. À la même séance toujours, les représentants du Pakistan et de Cuba ont fait des déclarations appuyant la motion de la Chine.

36. À la même séance encore, les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Espagne (au nom de l'Union européenne, ainsi que de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne et de la République tchèque) ont fait des déclarations contre la motion de la Chine.

37. À la même séance, la Commission constituée en Comité préparatoire a approuvé par 90 voix, contre 37, avec 10 abstentions, la motion visant à ce qu'il ne soit pas pris de décision. Le vote a eu lieu par appel nominal et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Nioué, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tuvalu, Ukraine.

Se sont abstenus :

Bolivie, Burkina Faso, Guatemala, Inde, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Tchad.

G. Documentation

38. La liste des documents dont la Commission constituée en Comité préparatoire est saisie figure dans l'annexe.

Chapitre III Dialogue multipartite

39. La Commission constituée en Comité préparatoire a tenu un dialogue multipartite à ses 2e et 3e séances, les 27 et 29 mai 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général (A/CONF.199/PC/18 et Add.1 à 9).

Gouvernance en matière de développement durable

40. À la 2e séance, le 27 mai, le Président a ouvert le dialogue multipartite et a fait une déclaration.

41. À la même séance, des exposés sur la gouvernance en matière de développement durable ont été faits par les représentants des grands groupes partenaires suivants : femmes, jeunes, peuples autochtones, organisations non gouvernementales, autorités locales, syndicats, secteur des entreprises et industrie, communauté scientifique et technique et agriculteurs.

42. À la même séance également, les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Afrique du Sud ont fait connaître leurs réactions initiales aux exposés faits par les grands groupes partenaires.

Gouvernance en matière de développement durable au niveau local

43. À la 2e séance, le 27 mai, le Président a ouvert le débat interactif.

44. À la même séance, la Commission constituée en Comité préparatoire a tenu un débat interactif sur la gouvernance en matière de développement durable au niveau local, au cours duquel les représentants des autorités locales, des syndicats, de l'Espagne (au nom

de la Communauté européenne), du secteur des entreprises et de l'industrie, des organisations non gouvernementales, des communautés scientifiques et techniques et des femmes sont intervenus.

Gouvernance en matière de développement durable au niveau national

45. À la 2e séance, le 27 mai, la Commission constituée en Comité préparatoire a tenu un débat interactif sur la gouvernance en matière de développement durable au niveau national, au cours duquel les représentants du secteur des entreprises et de l'industrie, des syndicats, de la Belgique, des jeunes, des communautés scientifiques et techniques, des peuples autochtones, des agriculteurs et des États-Unis ont pris la parole.

Gouvernance en matière de développement durable aux niveaux régional et mondial

46. À la 2e séance, le 27 mai, la Commission constituée en Comité préparatoire a tenu un débat interactif sur la gouvernance en matière de développement durable aux niveaux régional et mondial, au cours duquel les représentants d'organisations non gouvernementales, de syndicats, de la Finlande, des femmes, des autorités locales, des jeunes, des peuples autochtones, du secteur des entreprises et de l'industrie ont pris la parole.

47. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail III, Lars-Göran Engfeldt (Suède) et Ositadimna Anaedu (Nigéria), ont fait des observations sur les débats.

Groupes de discussion I et II

48. La Commission constituée en Comité préparatoire a créé deux groupes de discussion dans le cadre de son dialogue multipartite : le Groupe de discussion I sur le renforcement des capacités aux fins du développement durable, dont Richard Ballhorn (Canada) et Kyotaka Akasaka (Japon) ont assuré la présidence, et le Groupe de discussion II sur les cadres des initiatives en matière de partenariat concernant les grands groupes, qui avait pour Coprésidents Jan Kára (République tchèque) et Diane Marie Quarless (Jamaïque).

Groupe de discussion I (Renforcement des capacités aux fins du développement durable)

49. À la 3e séance, le 29 mai, les Coprésidents du Groupe de discussion I, Richard Ballhorn (Canada) et Kyotaka Akasaka (Japon), ont résumé les discussions du Groupe.

50. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des principaux groupes partenaires : les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les syndicats, le secteur des entreprises et de l'industrie, les communautés scientifiques et techniques et les agriculteurs.

Groupe de discussion II (Cadres des initiatives en matière de partenariats concernant les grands groupes)

51. À la 3e séance, le 29 mai, les Coprésidents du Groupe de discussion II, Jan Kára (République tchèque) et Diane Marie Quarless (Jamaïque) ont résumé les discussions du Groupe.

52. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des principaux groupes partenaires : les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les syndicats, le secteur des entreprises et de l'industrie, les communautés scientifiques et techniques et les agriculteurs.

53. À la même séance également, des déclarations sur les résultats qu'ont produit les groupes de discussion ont ensuite été prononcées par la Norvège et l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne).

Priorités futures

54. À la 3e séance, le 29 mai, des déclarations sur les priorités futures ont été faites par les représentants des agriculteurs, des communautés scientifiques et techniques, du secteur des entreprises et de l'industrie, des syndicats, des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones, des jeunes et des femmes.

55. À la même séance, le représentant de l'Arabie saoudite a fait une déclaration.

56. À la même séance également, le représentant de l'Organisation internationale du Travail a fait, lui aussi, une déclaration.

57. À la même séance, le Cercle mondial du consensus, organisation non gouvernementale et Civil Society (Afrique du Sud) ont fait des déclarations.

Résumé, établi par le Président, du dialogue multipartite

58. À sa 12e séance, le 7 juin, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet a décidé d'annexer à son rapport le résumé, établi par le Président, du dialogue multipartite (voir annexe II).

Résumé, établi par les Vice-Présidents, des réunions officielles sur les partenariats pour un développement durable

59. À sa 12e séance, le 7 juin, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé d'annexer à son rapport le résumé, établi par les Vice-Présidents, Jan Kára (République tchèque) et Diane Marie Quarless (Jamaïque), des réunions officielles sur les partenariats pour un développement durable (voir annexe III).

Chapitre IV

Débat ministériel de haut niveau

60. De sa 6e à sa 11e séance, du 5 au 7 juin 2002, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire a tenu un débat ministériel de haut niveau.

61. À la 6e séance, le 5 juin, la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, a prononcé un discours liminaire.

62. À la même séance, la Présidente de la République d'Indonésie, Megawati Soekarnoputri, s'est adressée à la réunion ministérielle de haut niveau.

63. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les Coprésidents du Fonds pour l'environnement mondial de la table ronde ministérielle sur le financement de la mise en valeur de l'environnement et du développement durable, Kjell Larsson, Ministre suédois de l'environnement, et

Mohammed Valli Moosa, Ministre sud-africain des affaires environnementales et du tourisme.

64. À la même séance, le Ministre d'État nigérian aux ressources en eau, Precious Negelale, a fait une déclaration au nom de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau.

Débat interactif sur le document de mise en oeuvre

65. À la 6e séance, le 5 juin, le Président a ouvert le débat interactif et a fait une déclaration.

66. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une intervention : Japon, Norvège, Venezuela (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine), Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), Colombie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Chine, Suisse, Slovaquie, République dominicaine, Émirats arabes unis et Indonésie.

67. À la même séance également, le Président du Conseil économique et social a pris la parole.

68. À la 7e séance, le 5 juin, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Bhoutan, Nigéria, Roumanie, Ouganda, Brésil, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Islande, Samoa, États-Unis d'Amérique, République populaire démocratique de Corée, Finlande, Suède, Malaisie, Côte d'Ivoire, Bangladesh, Ouzbékistan, République tchèque, Iraq, Maroc, République islamique d'Iran, Maurice, Niger, ex-République yougoslave de Macédoine, Andorre, Algérie, Cuba, Portugal, Arménie et Kenya.

69. À la même séance, les représentants de l'UICN, de l'OCDE et de l'UIP ont fait une intervention.

Débat interactif sur la mise en oeuvre des partenariats/initiatives

70. À la 8e séance, le 6 juin, les représentants des pays suivants ont fait une intervention sur la mise en oeuvre des partenariats/initiatives : République de Corée, Koweït, Azerbaïdjan, Soudan, Nouvelle-Zélande, Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), Qatar, Grèce, Barbade, Italie, Japon, République arabe syrienne, Ghana, Nauru, Botswana, Canada, Arabie saoudite, Namibie, Liban,

Inde, Norvège, États-Unis d'Amérique, Philippines, Togo, Tadjikistan (au nom des pays de la région d'Asie centrale), Thaïlande, Zambie, Australie, El Salvador, Bolivie, Maldives, Roumanie et Îles Marshall.

71. À la même séance, le représentant de la CESAP a fait une déclaration au nom des commissions régionales.

72. À la même séance également, le représentant du Fond commun pour les produits de base a fait une intervention.

73. À la même séance, le représentant du secteur des entreprises et de l'industrie a fait une déclaration.

74. À la 9e séance, le 6 juin, les représentants des pays suivants ont fait une intervention : Mozambique, Finlande, Turquie, Jordanie, Belgique, Népal, Nigéria, Cuba, Islande, Ukraine, Émirats arabes unis, Pakistan, Afrique du Sud, Kirghizistan, Yougoslavie, Chine, Irlande, Sénégal, Honduras, Belize, Gabon, Ouganda, Bénin, Tchad, Guyana, Panama, Bahamas, Îles Salomon, Autriche, Nouvelle-Zélande et Roumanie.

75. À la même séance, le représentant de l'ONUDI a fait une déclaration.

76. À la même séance également, le représentant de l'ESA a fait une intervention.

77. À la même séance, le représentant de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a fait une déclaration.

78. À la même séance également, des observations finales ont été faites par les Vice-Présidents faisant office de facilitateurs des initiatives de partenariats, Jan Kára (République tchèque) et Diane Marie Quarless (Jamaïque).

Débat interactif sur des éléments d'un document politique

79. À la 10e séance, le 7 juin, les représentants des pays suivants ont fait des interventions sur des éléments d'une déclaration politique : Maurice, Cuba, Roumanie, Chypre, Fédération de Russie, Thaïlande, Philippines, Namibie, Kenya, Mozambique, Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), Tunisie, Chili, Indonésie, République dominicaine, Chine, Mexique, Costa Rica, République populaire démocratique de Corée, Finlande, Ouganda,

Canada, Ukraine, Colombie, Bolivie, Bhoutan, Lesotho, Soudan, République arabe syrienne, Gabon, Bosnie-Herzégovine, Népal, Côte d'Ivoire, Iraq, Barbade (au nom des pays membres de la CARICOM) et Pays-Bas.

80. À la même séance, le représentant de la Palestine a fait une déclaration.

81. À la même séance également, les représentants de l'UNESCO et de l'OIT ont fait des interventions.

82. À la même séance, le représentant de la Communauté des États indépendants a fait une déclaration.

83. À la même séance également, le représentant d'ONUSIDA a fait une intervention.

84. À la 11e séance, le 7 juin, les représentants des pays suivants ont fait une intervention : Honduras, Jamaïque, Norvège, Belgique, Grèce, Botswana, Jamahiriya arabe libyenne, Suisse, El Salvador, Zimbabwe, Panama, États-Unis d'Amérique, Koweït, Australie, Japon, Égypte, Hongrie, Kirghizistan, République-Unie de Tanzanie, Nigéria, Pérou et Arménie.

85. À la même séance, les représentants de l'OMM et de l'OMS ont fait une déclaration.

86. À la même séance également, les représentants de l'UNICEF et du FNUAP ont fait une déclaration.

Résumé, établi par le Président, du débat ministériel de haut niveau

87. À la 12e séance, le 7 juin, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire a décidé d'annexer à son rapport le résumé, établi par le Président, du débat ministériel de haut niveau tel qu'il figurait dans le document A/CONF.199/PC/CRP.3 (voir annexe I).

Chapitre V Projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet

88. À la 1re séance, le 27 mai, le Président a présenté l'exposé révisé du Président concernant un projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet (A/CONF.199/PC/L.1/Rev.1).

89. À la 12e séance, le 7 juin, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire était saisie du projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet (A/CONF.199/PC/L.5 et Add.1 à 5), fruit de consultations tenues par les groupes de travail et autres groupes de négociation.

90. À la même séance, le représentant de la Division du développement durable a donné lecture des révisions au projet de plan de mise en oeuvre arrêtées à la suite de nouvelles consultations.

91. À la même séance également, et sur proposition du Président, la Commission constituée en Comité préparatoire a accepté d'examiner, en vue d'un examen plus approfondi lors du Sommet, le texte du projet de plan de mise en oeuvre figurant dans le document A/CONF.199/PC/L.5 et Add.1 à 5 tel qu'approuvé, notamment les révisions dont le représentant de la Division a donné lecture.

92. À la même séance, les propositions suivantes concernant le texte du projet de plan de mise en oeuvre ont été faites oralement :

a) Le représentant du Brésil, en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail I, a fait observer que le paragraphe 5 *quater* n'apparaissait pas dans le projet de plan de mise en oeuvre car il avait été réservé pour consultation à un stade antérieur des négociations. Le paragraphe 5 *quater* n'ayant pas été pleinement examiné durant la séance préparatoire finale, il devrait figurer dans le texte en vue d'être étudié lors du Sommet. Le texte à examiner, qui apparaissait en caractères gras et entre crochets, se lisait comme suit : **[Nous reconnaissons l'importance de l'éthique en matière de développement durable et, par conséquent, soulignons la nécessité de mener une action concrète en vue de promouvoir un débat sur la question dans les instances internationales concernées.]**

b) Le représentant du Canada a déclaré que, contrairement à ce qui était indiqué dans le texte, le paragraphe 47 n'avait pas été approuvé. En ce qui concerne la première phrase de ce paragraphe, il a proposé d'insérer, après « efficaces, accessibles et d'un coût abordable », les mots **[, en application de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales,]**. Les représentants des États-Unis, de la Suisse, de la Suède et de l'Australie ont appuyé la position canadienne. Le représentant des États-Unis a fait savoir que, comme il était indiqué dans le texte, le

paragraphe 47 avait été approuvé et, par conséquent, ne devrait pas faire l'objet d'un nouveau débat;

c) Le représentant de l'Inde s'est réservé le droit de réexaminer les paragraphes 4, 88 *bis*, 88 *ter*, 88 *quater* et 98 *bis* tels qu'ils figurent dans le texte édité. Il a fait observer que le paragraphe 4 n'avait pas été approuvé et qu'il avait été renvoyé devant un groupe de contact. Les paragraphes 88 *bis* et 88 *ter* n'avaient été examinés que dans le cadre de consultations officieuses limitées et ils avaient un statut autre que celui des paragraphes qui avaient été examinés et approuvés dans des groupes de travail. Le représentant de l'Inde a également affirmé qu'il n'avait pas été décidé de déplacer l'ancien paragraphe 88 *ter* au nouveau paragraphe 98 *bis* et que la numérotation des paragraphes devrait rester telle qu'elle apparaissait dans le document A/CONF.199/L.5 et Add. 1 à 5. Le représentant des États-Unis a déclaré que les paragraphes 88 *ter* et 98 *bis* avaient été approuvés et qu'ils ne devraient pas faire l'objet d'un nouveau débat;

d) Le représentant de la Norvège s'est dit insatisfait de la manière dont les consultations officieuses s'étaient déroulées en ce qui concerne le paragraphe 36 et a renouvelé sa proposition tendant à inclure la phrase « prie instamment les pays de ratifier le Protocole de Kyoto ». Le représentant des États Unis s'est opposé à la proposition et a suggéré que le paragraphe 36 soit remplacé par le premier paragraphe de la Déclaration de Marrakech;

e) En ce qui concerne la première ligne du paragraphe 22, le représentant de la Suisse a demandé que l'on supprime les mots « comme indiqué dans le chapitre 19 d'Action 21 »;

f) Le représentant du Japon, en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail I, a fait observer que, malgré l'absence de toute indication, les alinéas du paragraphe 36 avaient été approuvés, à condition que le chapeau soit également approuvé;

g) Le représentant du Nigéria a indiqué que les paragraphes 139 a) et b) pouvaient être supprimés étant donné que le paragraphe 139 c) avait été approuvé;

h) À la même séance également, des déclarations d'ordre général concernant le projet de plan de mise en oeuvre ont été faites par les pays suivants : Afrique du Sud, Venezuela (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Espagne (au nom de

l'Union européenne, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, de la République tchèque, de l'Estonie, de la Hongrie, du Mexique, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovénie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Turquie et de la Yougoslavie), Japon, États-Unis d'Amérique et Liban.

Décision prise

93. À sa 12e séance, le 7 juin, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé de soumettre au Sommet, pour qu'il l'examine plus avant, le projet de plan de mise en oeuvre, tel qu'il figure dans le document A/CONF.199/PC/L.5 et Add.1 à 5 et tel qu'il a été oralement révisé (pour le texte, voir A/CONF.199/PC/L.1), et a autorisé le Président à coopérer avec l'Afrique du Sud, hôte du Sommet, pour faciliter les efforts visant à parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens pendant la période intérimaire (voir chap. X, décision 2002/PC/4).

Chapitre VI

Élaboration d'éléments possibles d'un document politique destiné à être soumis pour examen et adoption par les chefs d'État ou de gouvernement lors du Sommet

94. À sa 12e séance, le 7 juin, la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé d'autoriser le Président à élaborer les éléments d'un document politique, sur la base des discussions qui se sont déroulées pendant le débat ministériel (voir chap. X, décision 2002/PC/5).

Chapitre VII

Questions relatives à l'organisation des travaux du Sommet

95. À sa 12e séance, le 7 juin, la Commission constituée en Comité préparatoire était saisie d'un projet de décision concernant les questions relatives à l'organisation des travaux du Sommet (A/CONF.199/PC/L.7), soumis par le Président au nom du Bureau. Le

représentant de la Division du développement durable a donné lecture de révisions se rapportant à ce texte.

96. À la même séance, la Commission constituée en Comité préparatoire a adopté le projet de décision, tel qu'il a été révisé oralement (voir chap. X, décision 2002/PC/6).

97. Également à la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Secrétaire général du Sommet ont fait une déclaration pour clarifier certains points, en réponse aux déclarations faites par les représentants de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et de la Belgique.

Chapitre VIII

Remerciements au peuple et au Gouvernement indonésiens

98. À sa 12e séance, le 7 juin, la Commission constituée en Comité préparatoire a adopté un projet de décision intitulé « Remerciements au peuple et au Gouvernement indonésiens », présenté par le représentant du Venezuela (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine) (voir chap. X, décision 2002/PC/7).

Chapitre IX

Adoption du rapport

99. À sa 12e séance, le 7 juin, la Commission constituée en Comité préparatoire a adopté le projet de rapport figurant dans le document A/CONF.199/PC/L.6, tel que présenté par la Vice-Présidente et Rapporteur, Diane Marie Quarless (Jamaïque), et a autorisé cette dernière à établir la version définitive du rapport en y insérant le compte rendu de ses séances les plus récentes.

Chapitre X

Décisions adoptées par la Commission constituée en Comité préparatoire

100. À sa 12e séance, le 7 juin 2002, la Commission constituée en Comité préparatoire a adopté les décisions suivantes :

Décision 2002/PC/4

Projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable

La Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable décide de soumettre au Sommet, pour qu'il l'examine plus avant, le projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet, tel qu'il figure dans le document A/CONF.199/L.5 et Add.1 à 5, y compris les révisions dont le représentant de la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU a donné lecture à la 12e séance de sa quatrième session (pour le texte, voir document A/CONF.199/L.1), et demande à son président de coopérer avec l'Afrique du Sud, hôte du Sommet, pour faciliter les efforts visant à parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens pendant la période intérimaire.

Décision 2002/PC/5

Élaboration d'éléments possibles d'un document politique destiné à être soumis pour examen et adoption par les chefs d'État ou de gouvernement au Sommet mondial pour le développement durable

La Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable décide de demander à son président d'élaborer les éléments d'un document politique destiné à être examiné lors du Sommet, sur la base des discussions tenues pendant le débat ministériel de haut niveau, ces éléments devant être affichés ultérieurement sur le site Web du Sommet.

Décision 2002/PC/6

Questions relatives à l'organisation des travaux du Sommet mondial pour le développement durable

La Commission du développement durable, constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, rappelant la décision intitulée « Projet d'organisation des travaux durant le Sommet mondial pour le développement durable », qu'elle a adoptée durant sa session d'organisation, et rappelant en outre la résolution 56/226 du 24 décembre 2001 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée invitait la Commission, constituée en Comité préparatoire, à se prononcer sur toutes les questions restantes liées à l'organisation des travaux du Sommet, y compris les aspects détaillés de la série de manifestations qui seraient organisées en partenariat avec les parties prenantes, du bref débat entre les parties prenantes qui se tiendrait au plus haut niveau de représentation des grands groupes et des gouvernements, ainsi que des tables rondes qui auraient lieu à l'échelon des chefs d'État ou de gouvernement :

a) Décide que la série de réunions qui seront organisées en partenariat avec les parties prenantes, qui, conformément à sa décision prise à sa première session, aura lieu en séance plénière durant la première semaine du Sommet, sera l'occasion de :

i) Reconnaître les partenariats et les initiatives organisés par les gouvernements, les organisations internationales et les grands groupes pour la mise en oeuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet;

ii) Susciter de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives pour la mise en oeuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet;

iii) Dégager les domaines qui ne semblent pas attirer de partenariats et qui appelleront des travaux complémentaires après le Sommet;

iv) Organiser un débat avec la participation des chefs de secrétariat des organisations internationales et des institutions financières sur le rôle des institutions multilatérales dans le développement durable à tous les niveaux;

b) Décide également que le débat général des chefs d'État ou de gouvernement en séance plénière sera ouvert à tous les États et qu'il aura lieu le lundi

2 septembre (le matin, l'après-midi, et au besoin le soir), le mardi 3 septembre (de même) et le mercredi 4 septembre 2002 (le matin); et que les déclarations ne dureront pas plus de cinq minutes. La liste des orateurs devra être établie par tirage au sort, conformément à la pratique habituelle selon laquelle les chefs d'État ou de gouvernement prennent d'abord la parole, puis les ministres, puis les autres chefs de délégation;

c) Décide en outre, compte tenu des dispositions de l'alinéa b) ci-dessus, que les déclarations des entités, organisations intergouvernementales et autres entités ayant reçu une invitation permanente de l'Assemblée générale des Nations Unies à participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices, celles des institutions spécialisées et des autres organisations intergouvernementales, des organes des Nations Unies compétents, des représentants des grandes organisations non gouvernementales et autres grands groupes accrédités auprès du Sommet et celles des membres associés des commissions régionales auront lieu en séance plénière le jeudi 29 août ou le vendredi 30 août 2002;

d) Décide que le bref débat entre les parties prenantes qui se tiendra au plus haut niveau de représentation des grands groupes et des gouvernements aura lieu le mercredi 4 septembre 2002 après l'achèvement du débat général en séance plénière, avant l'adoption des documents finals et la clôture du Sommet. L'objectif de cette réunion sera d'offrir à tous les grands groupes la possibilité de renouveler leur engagement en faveur du développement durable et à la mise en oeuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet;

e) Décide aussi que quatre tables rondes au niveau des chefs d'État ou de gouvernement seront organisées parallèlement au débat général sur le thème unique : « De la parole à l'action ». Les tables rondes seront organisées le lundi 2 septembre 2002 (de 15 heures à 18 heures), le mardi 3 septembre (de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures) et le mercredi 4 septembre (de 10 heures à 13 heures) selon les modalités suivantes :

i) Il y aura 70 sièges à chaque table ronde : jusqu'à 50 pour les délégations gouvernementales et 20 pour les autres participants, parmi lesquels

les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations et grands groupes;

ii) Tout État, toute organisation internationale et tout représentant d'un grand groupe ne pourra participer qu'à une seule table ronde;

iii) Seuls les chefs d'État ou de gouvernement participant à une table ronde pourront être accompagnés par une autre personne, qui sera assise derrière eux;

iv) Généralement, seuls les chefs d'État ou de gouvernement seront invités à parler durant les tables rondes;

v) Un nombre limité de chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies qui sont membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ainsi que quelques présidents de grandes entreprises privées, et des représentants de même niveau d'autres grands groupes pourront aussi être invités à parler durant les débats autour des tables rondes;

vi) Les tables rondes seront présidées par les chefs d'État ou de gouvernement qui seront invités par le Président du Sommet à remplir cette fonction. Les présidents des quatre tables rondes seront choisis parmi les groupes des États d'Asie, des États d'Europe orientale, des États d'Amérique latine et des Caraïbes, des États d'Europe occidentale et autres États;

vii) Les États seront invités par le Secrétariat à s'inscrire afin de participer à l'une des tables rondes, avant le Sommet, en gardant à l'esprit que le nombre total des États réunis à une table ronde ne doit pas dépasser 50, comme il est indiqué à l'alinéa i) ci-dessus;

viii) Les débats autour des tables rondes seront télévisés et diffusés dans une salle attenante à l'intention des médias;

ix) Les résultats des tables rondes seront consignés dans les résumés établis par leurs présidents respectifs, qui en rendront compte au Sommet à sa séance plénière de clôture; ils seront consignés aussi dans le rapport final du Sommet;

f) La Palestine, en sa qualité d'observateur, participera au débat général et à l'une des tables

rondes, à condition qu'elle soit représentée par son plus haut représentant.

Décision 2002/PC/7
Remerciements au peuple
et au Gouvernement indonésien

La Commission du développement durable, constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, réunie à Bali (Indonésie) du 27 mai au 7 juin 2002 sur l'invitation du Gouvernement indonésien :

a) Exprime sa profonde reconnaissance à S. E. Megawati Soekarnoputri, Président de la République d'Indonésie, et au Gouvernement indonésien de lui avoir offert la possibilité de tenir sa quatrième session en Indonésie et d'avoir généreusement mis à sa disposition des installations, du personnel et des services d'excellente qualité;

b) Prie le Gouvernement indonésien de transmettre à la population de l'île de Bali et au peuple indonésien l'expression de sa gratitude pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui lui ont été réservés.

Annexe I

Résumé du débat ministériel de haut niveau établi par le Président

1. Le débat ministériel s'est ouvert sur des déclarations de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et de Megawati Soekarnoputri, Présidente de l'Indonésie. L'une comme l'autre ont souligné l'importance des résultats du Sommet mondial pour le développement durable pour l'avenir de la population du monde et celui de l'environnement, et engagé les ministres et les délégués à définir un plan d'action énergique pour la poursuite des buts et objectifs d'Action 21. Les trois coprésidents de la Table ronde ministérielle sur le financement du développement durable du Fonds pour l'environnement mondial ont également prononcé une allocution.

2. Au cours du débat, les ministres ont évoqué les problèmes rencontrés pour préparer la mise en oeuvre et définir des principes directeurs pour les partenariats, et suggéré des éléments pouvant entrer dans une déclaration politique. Le Président a mis l'accent sur l'importance d'un équilibre entre les trois piliers du développement durable, et invité les ministres à s'exprimer sur ces points.

Débat ministériel interactif

3. Les ministres ont réaffirmé leur soutien à Action 21, aux Principes de Rio et aux autres textes adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, et appelé à les mettre pleinement en oeuvre. Nombre d'entre eux ont souligné combien il importait de s'employer à préserver l'environnement naturel et la base de ressources naturelles pour les générations à venir. Le développement durable était à concevoir comme centré sur les populations, compte tenu de l'urgence de la lutte contre la misère. Au cours de la deuxième décennie suivant la CNUED, le monde devait s'employer à faire régner une culture du développement durable, assortie de valeurs éthiques prenant en compte les différences de culture et de traditions, mais aussi la nécessité pour tous de s'efforcer de vivre en harmonie avec la nature.

4. S'agissant du plan de mise en oeuvre en cours de négociation, plusieurs ministres ont fait valoir qu'il fallait absolument fixer des objectifs clairs avec des

délais précis, y compris pour ce qui était de ressources nouvelles et supplémentaires. L'accord était général sur la nécessité d'obtenir la réalisation des objectifs énoncés dans Action 21, et sur le fait que les pays n'avaient pas à renégocier les principes et les engagements de la CNUED, ni d'autres accords et conventions internationaux. Plusieurs ministres ont appelé à ratifier les accords et conventions existants, notamment les Protocoles de Cartagena et de Kyoto, soulignant qu'ils énonçaient en particulier le principe de précaution. Plusieurs ministres ont également réaffirmé leur soutien aux valeurs et aux principes énoncés dans la Charte de la Terre.

5. On a mis en vedette la modification de comportements de consommation et de production non viables, sans laquelle il serait impossible de réaliser les objectifs d'Action 21. Les ministres ont souligné le principe des responsabilités communes mais différenciées, appelant les pays développés à prendre la tête de l'action pour modifier les schémas de comportement non viables. On s'est inquiété de voir l'importance donnée aux efforts volontaires, insistant sur la nécessité d'une réglementation plus précise. D'autres ont relevé qu'on ne pouvait passer sous silence le rôle joué par le secteur privé pour éliminer la pauvreté et rendre la mondialisation plus viable, soulignant la nécessité de partenariats à égalité au sein du secteur privé et entre tous les secteurs de la société civile. Admettant à la fois les risques et les chances de la mondialisation, d'aucuns ont fait valoir que l'essentiel était de trouver un moyen équitable de faire participer tous les pays au processus décisionnel.

6. Nombre des intervenants ont estimé prioritaire de remédier aux disparités entre les régimes commerciaux mondiaux en place et le développement durable; ils ont souligné qu'équité et égalité devaient être au coeur même de l'intégration des préoccupations sociales à l'architecture commerciale et financière mondiale. Des ministres ont plus précisément insisté sur la nécessité d'un environnement porteur pour la mise en oeuvre des accords obtenus à Doha et Monterrey, plusieurs se disant aussi prêts à y concourir. Plusieurs orateurs ont appelé à éliminer les subventions qui entraînent une distorsion des échanges.

7. Certains ont mentionné l'ouverture de l'accès aux marchés et l'allègement de la dette comme indispensables à l'obtention par les pays en développement des ressources voulues pour mettre en oeuvre l'Action 21. Les intervenants ont été nombreux à préconiser des engagements financiers plus étoffés, notamment la réalisation de l'objectif convenu à l'échelon international consistant à consacrer 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement (APD), et le transfert de technologies propres assorti d'aide à la formation et au renforcement des capacités. Certains préconisaient d'annuler la dette des pays les plus pauvres. On a évoqué aussi la création d'un fonds de solidarité humaine. Plusieurs ministres se sont dits déterminés à faire en sorte de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des gens ayant moins d'un dollar des États-Unis par jour pour vivre. Nombreux ont été ceux qui se sont dits favorables à la reconstitution et au renforcement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment de son programme de microfinancement. Plusieurs ministres ont proposé de faire du FEM le mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique.

8. Les orateurs ont évoqué à maintes reprises l'accès à l'eau et à l'assainissement, la prévention de la désertification et la sauvegarde de la diversité biologique comme domaines essentiels d'action et d'engagement. On a défini des objectifs précis pour l'assainissement, l'eau et les sources d'énergie renouvelable, domaines d'intervention où il n'était pas irréaliste d'espérer voir respecter les engagements. Parmi les grands domaines de préoccupation, on a mentionné aussi le renforcement des capacités institutionnelles locales pour les établissements humains, le logement décent, l'agriculture durable pour la sécurité alimentaire, et l'accès aux ressources en terres et en eau. Nombre de ministres ont fait une priorité de la lutte contre la pauvreté et des problèmes de santé, et cité comme essentielle à la poursuite du développement durable la lutte contre le VIH et le sida.

9. On a parlé de l'éducation, arme indispensable dans la lutte contre la pauvreté et la modification des schémas non viables de consommation et de production. L'amélioration des systèmes d'enseignement était importante aussi pour soutenir la santé et la participation à la prise de décisions.

10. Les orateurs ont été nombreux à convenir qu'un problème fondamental était le manque d'eau : ressource de plus en plus rare, cette dernière était désormais cause de conflits dans les pays et entre eux. Nombre de ministres ont dit vouloir chercher à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des gens qui n'avaient pas accès à l'eau potable. Plusieurs intervenants ont exprimé leur soutien aux initiatives visant les bassins fluviaux internationaux partagés par plusieurs pays, et souligné la nécessité d'élaborer des programmes régionaux intégrés de gestion globale des ressources côtières et marines. On a fait valoir aussi la nécessité d'une instance de coordination interinstitutions pour les océans au sein du système des Nations Unies.

11. Parmi les autres domaines essentiels pour la force des pays et le développement durable, on a parlé de l'énergie et de l'agriculture. On a mentionné aussi comme sujets de préoccupation la mauvaise qualité de l'air, notamment la pollution atmosphérique dans les villes et les pluies acides. Il en a été longuement débattu, mais il a été rappelé qu'il n'était pas souhaitable de prendre les différents problèmes un à un, et que l'important était de suivre le chapitre 38 d'Action 21, qui préconise une approche intégrée du développement durable. On a donc réaffirmé que tous les secteurs sont liés entre eux et qu'il est impossible de sauvegarder une ressource sans assurer la protection des autres.

12. La diversité biologique et les changements climatiques, de même que la désertification, ont été mentionnés comme étant au nombre des domaines appelant des interventions intégrées, surtout en Afrique. Plusieurs ministres ont suggéré d'encourager la coopération par des ateliers permettant d'échanger des informations et de ménager des mécanismes d'application communs suivant la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. On a fait observer que la Déclaration ministérielle de Marrakech serait un apport utile pour le Sommet, ménageant précisément des liens avec la prévention des changements climatiques. On a fait valoir l'importance qu'il y a à adopter un objectif précis pour arrêter et inverser d'ici à 2015, aux échelons mondial et national, la tendance actuelle de perte de ressources naturelles, ainsi qu'un objectif pour arrêter la perte de diversité biologique en mettant en place avant 2010 les instruments voulus, comme

convenu lors de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

13. On a évoqué l'importance de la bonne gouvernance et de la mise en place d'un environnement porteur aux échelons national et international. On a fait valoir que la démocratie et l'ouverture du processus décisionnel à la participation étaient indispensables à la poursuite des objectifs du développement durable. La définition des politiques se devait de veiller à l'équilibre entre les sexes, les programmes et politiques de développement durable devant faire appel à la participation des grands groupes, notamment celle des peuples autochtones et des jeunes.

14. Les conflits armés étant l'un des grands obstacles au développement durable, les ministres ont appelé à promouvoir la paix, la solidarité et la justice dans les régions ravagées par la guerre. Ils ont engagé à prendre des mesures pour mettre fin à l'occupation étrangère et éliminer les armes de destruction massive. Plusieurs ministres ont insisté également sur le fait que les sanctions unilatérales, qui suscitaient de gros obstacles au développement durable, devraient être abolies.

Partenariats

15. S'agissant des partenariats pour le développement durable (résultats du deuxième type), les ministres ont débattu du rôle qui serait le leur dans le contexte du Sommet, le but étant de rédiger des principes directeurs visant ces partenariats, afin de guider l'évolution de ce type de résultat du Sommet. L'accord s'est très généralement fait sur l'idée que les partenariats étaient indispensables à la réalisation des objectifs d'Action 21, et qu'ils pourraient être le meilleur moyen d'obtenir des résultats concrets. Les ministres ont engagé à conclure des partenariats intégrant les trois piliers du développement durable, et respectant les caractéristiques régionales et nationales.

16. Nombre de ministres ont souligné à plusieurs reprises que les partenariats ne sauraient remplacer les engagements internationaux, ne devant être que des moyens de faire passer ces derniers dans la réalité. La plupart ont convenu qu'il ne faudrait pas que les gouvernements se servent des partenariats pour échapper à leurs responsabilités. On a évoqué aussi l'importance de la bonne gouvernance, surtout au niveau local, et celle de l'environnement propice à mettre en place pour la création et le fonctionnement des partenariats.

17. Les ministres ont convenu que la participation des grands groupes et des parties prenantes était nécessaire dès les débuts du processus de création de partenariats, de manière que ces initiatives soient transparentes et ouvertes à la participation. La maîtrise des initiatives de partenariats a été mise en vedette, notamment la participation effective des jeunes, des femmes et des peuples autochtones. Toute initiative solide reposait nécessairement sur les principes de l'égalité, de la responsabilité et du respect des obligations redditionnelles. On a fait valoir aussi l'importance de l'efficacité, de la cohérence et des impacts, ainsi que celle du respect mutuel et de la confiance. D'aucuns étaient favorables en outre à la prise en compte des valeurs spirituelles et culturelles dans la promotion du développement durable.

18. Un débat approfondi a été consacré aux ressources dont il importe de doter les partenariats. Les ministres ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de constituer de partenariats avec des ressources déjà promises, qu'il y fallait de nouvelles ressources, et qu'il ne fallait surtout pas lancer sous un nouveau nom des programmes déjà en place en tant que partenariats pour le développement durable. Les ressources devaient être réparties harmonieusement et judicieusement, et il n'y avait pas à utiliser des ressources d'APD ou de partenariat à des fins politiques. Il a été suggéré de constituer avec des ressources publiques et privées un fonds de capital-risque pour le financement de partenariats. D'autres intervenants ont rappelé qu'il importait de contrôler au maximum les frais administratifs, et de faire en sorte que le plus de ressources possible soit consacré aux objectifs déclarés des partenariats, sans création de bureaucratie inutile.

19. Plusieurs orateurs ont fait observer que les partenariats offraient d'excellentes possibilités d'élargir la base de ressources pour la mise en oeuvre d'Action 21, de dégager des ressources nouvelles et de mettre en rapport des acteurs nouveaux et différents. Un ministre a signalé la création d'un prix écologique récompensant tous les deux ans d'un million de dollars des États-Unis une réalisation exceptionnelle à l'échelon international, par exemple un partenariat pour la gestion intégrée des ressources en eau. On a rappelé à maintes reprises que le secteur privé était un acteur essentiel pour la constitution de partenariats réussis, évoquant son rôle à la fois en tant que partie prenante et qu'investisseur. Plusieurs intervenants ont

souligné qu'il fallait bien réfléchir à la puissance et à l'influence relative des sociétés dans les partenariats. Il importait à cet égard, a-t-on souligné, de garantir à tous les partenaires l'accès à l'information.

20. Certains ministres ont vu les partenariats pour la gouvernance comme un excellent moyen de tirer parti des synergies entre les gouvernements et d'intégrer le secteur privé, alors que pour d'autres, il fallait surtout que ces partenariats soient ouverts, transparents et appelés à rendre des comptes. Plusieurs orateurs ont préconisé d'encourager les efforts internationaux conjugués afin de doter les pays en développement des ressources financières nécessaires pour qu'ils puissent mettre en oeuvre les dispositions des instruments écologiques nationaux et internationaux. Certains ont fait observer que les partenariats devraient prendre en compte la situation difficile des pays les moins avancés. D'autres ont noté que les principes du développement durable et de partenariat pouvaient offrir une bonne base de réforme économique dans les pays en transition. On a constaté à ce sujet que les changements fréquents de gouvernement faisaient problème.

21. Pour la plupart des intervenants, il était manifeste qu'il fallait chercher à définir en théorie la manière dont les partenariats contribueraient aux solutions dans les grands domaines signalés par le Secrétaire général, ainsi que dans d'autres domaines d'action des partenariats, tels que l'éducation et le renforcement des capacités. L'idée d'un lien nécessaire des partenariats avec les objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire a fait l'objet d'une large adhésion.

22. Nombre de ministres ont soutenu l'idée de principes directeurs visant les partenariats et la mise en place de systèmes de contrôle pour en surveiller le fonctionnement, mais d'autres étaient d'avis que l'on favoriserait plus les initiatives novatrices et l'imagination créatrice en laissant aux partenaires le soin de mettre en place volontairement des mécanismes de surveillance de la mise en oeuvre et de contrôle des progrès. On a fait valoir par ailleurs la nécessité de définir des indicateurs du développement durable, permettant de suivre la mise en oeuvre d'Action 21, ainsi que la possibilité de charger la Commission du développement durable de centraliser l'information, les idées et les enseignements acquis relativement aux partenariats. Nombre d'intervenants pensaient que le contrôle et les rapports d'activité n'exigeaient pas à l'échelon national de rouages administratifs

supplémentaires, et suggéraient de définir un niveau de détail minimum à incorporer au contrôle et à l'évaluation entrant dans le processus d'examen.

23. Nombre de ministres ont cité le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en exemple d'initiative régionale heureuse, préconisant l'adoption de décisions propices aux partenariats permettant de mieux coordonner les activités et les initiatives régionales. D'autres ont mis l'accent sur la coopération Sud-Sud pour les partenariats et sur l'établissement de centres nationaux et régionaux pour le développement durable. Plusieurs orateurs ont soutenu l'action en faveur des petits pays insulaires en développement, et la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Campagne pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, dont l'objectif est de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de ceux qui n'ont pas accès à des installations d'assainissement acceptables, a été présentée comme un modèle de partenariat groupant de multiples parties prenantes en Afrique du Sud. Lancée en 2002, elle montrait comment des initiatives mondiales pouvaient être liées à des partenariats locaux, nationaux et régionaux.

24. Nombre de déclarations ont été consacrées à des exemples de partenariats à l'échelon national, plusieurs ministres signalant que des textes législatifs sur le développement durable avaient pu être promulgués dans leur pays. La lutte contre la misère a été citée comme domaine d'action prioritaire des partenariats à ce niveau. Les autres grands domaines d'intervention étaient la santé, l'éducation, l'eau, la désertification, l'énergie, la sauvegarde de la diversité biologique, la gestion des ressources naturelles, le développement et le transfert de technologies propres. On a mis en vedette aussi les partenariats faisant appel à l'énergie géothermique dans les pays en développement et ceux qui aident la mise en valeur viable des montagnes au cours de l'Année internationale de la montagne.

25. On a avancé que les programmes locaux Action 21 étaient le fondement du succès de partenariats à l'échelon des collectivités locales. C'est à cet échelon, a-t-il été dit, que l'on pouvait le plus efficacement intervenir dans des domaines liés tels que la condition de la femme, la santé et l'énergie propre, par des initiatives de microdéveloppement local et la participation des parties prenantes. En réponse à une observation sur l'intégration des considérations de

développement durable aux plans et programmes, un ministre a déclaré que les partenariats en participation devaient s'assurer que les électeurs et les collectivités locales comprenaient bien les enjeux du développement durable.

Document politique

26. Les ministres ont convenu que le document politique devrait être bref, concis, bien ciblé et déboucher sur l'action. Il faudrait y rappeler les principes fondamentaux, y réaffirmer les engagements pris et faire en sorte de renforcer la coopération multilatérale pour la réalisation du développement durable.

27. On a jugé hautement prioritaire la réaffirmation des engagements pris pour continuer à mettre en oeuvre l'Action 21 et à appliquer les Principes de Rio, par des partenariats mondiaux soucieux des responsabilités communes mais différenciées et respectueux des trois piliers du développement durable. Nombre de ministres ont demandé qu'on inclue dans le document un rappel réaffirmant que la Charte de la Terre donne un fondement moral au développement durable. On a demandé aussi que le document préconise la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, des mesures consécutives à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de Doha et à la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, l'application des accords multilatéraux déjà conclus sur l'environnement, et la ratification des autres conventions et accords, notamment des Protocoles de Kyoto et de Cartagena. On a souligné aussi l'importance qu'il y avait à faire approuver et respecter les dates butoirs fixées dans le plan de mise en oeuvre en matière d'énergie et dans d'autres domaines.

28. On a demandé que la lutte contre la misère soit en position hautement prioritaire dans le document politique. Nombre de ministres ont suggéré à cette fin que l'on agisse en ce sens, créant un fonds international de solidarité, ouvrant plus largement aux pays en développement l'accès aux marchés internationaux et supprimant les obstacles discriminatoires au commerce, et éliminant progressivement les subventions qui nuisent à l'environnement et entraînent des distorsions dans les échanges. La réalisation des objectifs fixés pour l'APD devait être mentionnée, de l'avis de nombreux ministres, de même que la coordination renforcée entre

les institutions de Bretton Woods, l'équité dans la finance mondiale, l'adoption de mesures anticorruption, et la promotion de modes d'action ouverts, transparents et en participation à tous les niveaux. Pour les pays surendettés et les moins avancés, on a suggéré de parler des échanges dette-services écologiques mondiaux et d'annulation de la dette. Nombre de ministres se sont dits favorables au renforcement des possibilités d'action en partenariat afin de mobiliser des ressources permettant à la productivité de se développer fortement, d'encourager le partage des données d'expérience au sein des régions et entre ces dernières, de réduire les obstacles aux échanges, et d'arriver à faire en sorte que tous les pays et tous les secteurs sociaux puissent bénéficier de la mondialisation.

29. Plusieurs ministres se sont élevés contre l'occupation étrangère et les conflits militaires, demandant que les populations soumises à l'occupation soient protégées et qu'on s'occupe de remédier aux effets nocifs des sanctions sur les efforts de développement durable. Nombreux ont été ceux qui ont dit que le règlement pacifique des différends, l'élimination des armes de destruction massive et la fin de l'occupation étrangère et des sanctions unilatérales étaient des prémisses indispensables au développement durable.

30. Bien des orateurs ont mentionné la bonne gouvernance et l'amélioration de la gestion des affaires publiques, plusieurs d'entre eux réaffirmant que c'étaient les gouvernements qui étaient responsables au premier chef d'assurer le développement durable, d'autres rappelant qu'il fallait reconnaître et assurer le respect des droits souverains des États sur leurs ressources naturelles. On a appelé à maintes reprises à réaffirmer l'engagement politique en faveur du développement durable et la détermination à mettre en place les moyens voulus pour l'application des mesures décidées. On a fait valoir aussi la nécessité de mettre l'accent sur le développement durable à l'échelon des collectivités locales.

31. Un autre aspect essentiel à évoquer dans le document politique était le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technologique pour éliminer la fracture numérique et surveiller les progrès du développement durable. On a souligné la nécessité de diffuser des informations pour combler les lacunes de l'enseignement et des connaissances ayant trait au développement durable, et de constituer des centres de

recherche mondiaux sur le développement durable qui ouvrent l'accès à l'information et contribuent à la mise en place de systèmes d'aide à la décision.

32. Les orateurs ont été nombreux à dire que le document devrait défendre les droits de l'homme et la diversité culturelle, reconnaître l'autonomie des peuples autochtones, renforcer le pilier social, notamment par la création d'emplois pour les jeunes, souligner le rôle joué par les femmes et leur participation sur un pied d'égalité au développement durable, particulièrement en matière d'accès aux ressources, et définir pour l'avenir un dessein qui puisse insuffler l'espoir aux jeunes et aux enfants. Plusieurs ministres ont demandé aussi que l'on inclue les enseignants et les médias dans les grands groupes.

33. Il a été convenu que le document politique devrait appuyer le projet de plan de mise en oeuvre, manifester une conscience nouvelle de l'interdépendance mondiale, reconnaître la complexité des problèmes, et traduire la nécessité de renforcer les rouages institutionnels internationaux et d'intégrer le pilier écologique aux institutions en place. Certains ministres préconisaient une section consacrée aux objectifs du projet de plan de mise en oeuvre visant les principes du développement durable dans les cinq domaines essentiels de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de la diversité biologique.

34. Nombre d'intervenants ont mis l'accent sur la coordination de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et de la Convention sur la diversité biologique, d'autres sur la sauvegarde de la diversité biologique et la mention dans le document du principe de précaution. On a souligné à cet égard l'importance des écosystèmes montagneux et océaniques.

35. Le souci des besoins spéciaux de l'Afrique et des petits États insulaires en développement s'est traduit par le soutien pour les initiatives et les plans régionaux de développement, y compris pour le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. On a mis en vedette la coopération Sud-Sud, indispensable au progrès de la mise en oeuvre, et manifesté un soutien

politique résolu pour les initiatives de lutte contre le VIH et le sida.

Annexe II

Résumé, établi par le Président, du dialogue multipartite

1. À sa quatrième session, la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a tenu, du 27 au 29 mai 2002, un dialogue multipartite auquel ont participé les neuf grands groupes d'Action 21 et les gouvernements. Ce dialogue s'est déroulé en quatre sessions; il a commencé par un débat général en plénière sur la gouvernance du développement durable, s'est poursuivi dans deux groupes de discussion en parallèle (l'un sur le renforcement des capacités pour le développement durable et l'autre sur un cadre pour les initiatives de partenariat entre les grands groupes) et s'est terminé sur une séance plénière de clôture où l'on s'est attaché à définir les priorités des grands groupes pour l'avenir. Le Président de la Commission constituée en comité préparatoire, Emil Salim, a présidé les sessions plénières. Kiyotaka Akasaka (Japon) et Richard Ballhorn (Canada) ont coprésidé le Groupe de discussion I, Paul Hohnen assurant les fonctions de facilitateur. Diane Quarless (Jamaïque) et Jan Kára (République tchèque) ont coprésidé le Groupe de discussion II, Ida Koppen assurant les fonctions de facilitateur.

Séance plénière d'ouverture : débat sur la gouvernance du développement durable

Présentations

2. Les femmes ont rappelé le scénario envisagé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de Rio, où l'on avait lié les secteurs économique, social et environnemental en prévoyant des responsabilités communes mais différenciées, et ont déclaré que pour le réaliser, il fallait mettre en place de solides institutions mondiales, nationales et sous-nationales dotées du mandat, des pouvoirs et des ressources nécessaires. Elles ont demandé à participer davantage à la prise de décisions, et ont demandé que les gouvernements prennent des mesures dans les domaines prioritaires de la mondialisation, de la justice entre les sexes, de la transparence et de la responsabilisation. Les représentants des populations autochtones ont souligné

que les structures de gouvernance donnaient des pouvoirs disproportionnés aux élites économiques dans les décisions concernant l'avenir, et ont fait remarquer l'effet causé aux terres autochtones par les industries d'extraction. Ils ont souligné les domaines prioritaires du respect pour les droits et les territoires des autochtones, de la promotion de l'autodéveloppement des autochtones et l'importance d'obtenir leur assentiment préalable donné en connaissance de cause, et déclaré qu'il fallait responsabiliser davantage les sociétés commerciales et industrielles.

3. Les organisations non gouvernementales ont abordé la question de leur droit de participer à la prise de décisions, le rôle des institutions industrielles et financières et l'administration des sociétés. Se référant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, elles ont fait observer qu'une bonne gouvernance exigeait la participation du public, l'accès à l'information et l'accès à la justice. Elles ont noté que les décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des institutions financières internationales avaient intensifié les pratiques incompatibles avec le développement durable et aggravé la dette, et ont appuyé l'utilisation du principe de précaution en commerce international. Elles ont insisté pour que les gouvernements aient davantage d'autorité sur les sociétés. Les syndicats ont mis en lumière la participation des travailleurs, en particulier dans des domaines comme l'énergie, l'eau, la santé et le changement climatique. Ils ont proposé de mener des *évaluations du lieu* de travail au cours des 10 prochaines années afin d'évaluer les progrès et d'appuyer la participation des travailleurs dans la recherche de solutions communes, et ont mis les employeurs et les gouvernements au défi de mener à bien cette tâche. Ils se sont également déclarés partisans de partenariats fondés sur le lieu de travail dans les structures de gouvernance. Les autorités locales ont fait remarquer le succès des initiatives locales depuis la CNUED et souligné que les gouvernements nationaux devraient reconnaître le rôle qu'elles pouvaient jouer pour aider à mettre en oeuvre l'Action 21 au niveau national. Elles ont souligné que les administrations locales ne représentaient pas un « non-gouvernement » (c'est-à-dire un secteur

parapublic par opposition au gouvernement national), mais la sphère de gouvernement la plus proche du peuple et donc des initiatives d'application.

4. Les représentants des entreprises et des industries se sont félicités qu'on ait combiné les résultats de type I et de type II, et souligné que la participation des parties prenantes était essentielle au succès du principe naissant de partenariat pour le développement durable. Notant que la corruption pouvait spolier les communautés de leurs avantages fiscaux et de leurs revenus, ils se sont déclarés partisans de la transparence et de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance dans ce contexte. Les communautés scientifiques et technologiques ont souligné la nécessité d'améliorer la collaboration entre scientifiques et décideurs. Ils se sont déclarés partisans du dialogue à tous les niveaux pour assurer la pertinence des politiques, l'éducation en sciences et en techniques pour le développement durable, le renforcement des capacités pour combler le fossé Nord-Sud, l'accès à l'information, y compris la télédétection pour la surveillance de l'environnement, et ont proposé la création d'un groupe consultatif de la science et de la technique auprès de la Commission du développement durable.

5. Les agriculteurs ont souligné la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et la sûreté des produits, et demandé l'adoption de politiques concernant les marchés intérieurs, le développement rural, ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et de la gestion de ces ressources. Ils ont insisté sur une plus grande participation des agriculteurs à tous les niveaux de prise de décisions, et souligné que l'augmentation du commerce n'est bénéfique que si elle favorise la prospérité des populations rurales. Les jeunes ont souligné la promesse faite lors de la CNUED d'assurer l'égalité entre les générations et ont demandé que les documents adoptés au Sommet soient davantage axés sur l'action, tout en notant que le pouvoir des sociétés transnationales influait peut-être indûment sur ce processus. Ils ont demandé une plus grande participation des grands groupes aux travaux du Conseil économique et social, se sont déclarés partisans de la réaffectation des dépenses militaires au développement durable, et exigé une éducation en matière de développement durable.

6. Les États-Unis d'Amérique et l'Afrique du Sud ont fait état de leurs premières réactions. Les États-

Unis ont appuyé le dialogue entre toutes les parties prenantes pour la mise en place de partenariats et l'obtention de résultats concrets, ont souligné que le plan d'action qu'adopterait le Sommet devrait prendre le relais du Consensus de Monterrey, insisté sur la transparence et l'accès à l'éducation, suggéré que la Commission du développement durable serve de tribune à la mise en commun et à l'examen d'initiatives de partenariat après le Sommet, et se sont déclarés prêts à participer à des partenariats touchant l'énergie, l'eau, la santé, l'éducation et les océans. L'Afrique du Sud a convenu que le Sommet devrait déboucher sur les moyens de mettre en oeuvre une bonne gouvernance, souligné l'importance de l'apport et de la participation des parties prenantes pour que le Sommet soit fructueux, et noté que le meilleur espoir de réussite résidait dans les partenariats.

Dialogue

7. Lors du débat sur les questions au *niveau local*, les participants ont été nombreux à souligner la nécessité d'avoir des institutions locales solides et d'établir des liens entre ces dernières et les instances intergouvernementales. Les syndicats ont soulevé la question de savoir s'il fallait considérer l'eau douce comme un droit ou comme un produit, et la plupart des grands groupes se sont prononcés contre la privatisation des ressources en eau. Les représentants des entreprises et des industries ont affirmé que la privatisation était une méthode efficace pour desservir les utilisateurs, tandis que les ONG, les communautés scientifiques et technologiques, les femmes et les autorités locales soulignaient que la gestion des ressources en eau devrait se faire avec la participation des communautés, dans une approche soucieuse de l'écosystème et bénéficiant de synergies intersectorielles. Ils ont noté en outre que les marchés ne desservaient pas les pauvres, et que souvent les subventions gouvernementales dans les pays en développement n'atteignaient pas les résultats visés. L'Espagne, au nom de l'Union européenne, a décrit les initiatives de partenariat avec les autorités locales en matière d'eau et de santé. La Belgique a déclaré qu'elle encourageait la synergie entre tous les niveaux, une plus grande concentration sur les questions sociales, et appuyait le concept de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant le droit à l'emploi.

8. En ce qui concerne la gouvernance du développement durable au *niveau national*, les jeunes

ont proposé la création de conseils nationaux du développement durable et étaient partisans de zones sans publicité. Les représentants des entreprises et des industries ont fait observer que la publicité donnait des informations utiles, et les communautés scientifiques et technologiques ont souligné la nécessité de se pencher sur la question de la communication entre les scientifiques et les décideurs et d'améliorer cette communication. Les représentants des populations autochtones ont énoncé la nécessité d'assurer l'information scientifique pour résoudre les conflits sur les questions de souveraineté et de développement durable, citant un cas de déversement de déchets nucléaires aux États-Unis. Ces derniers ont reconnu l'existence de ce conflit, et fait observer que l'on recherchait l'avis des parties prenantes sur la question. Les agriculteurs ont demandé aux gouvernements nationaux de mettre en place des cadres de protection des petits pêcheurs et des petits exploitants agricoles, pour assurer la sécurité sociale du développement rural, et engager les secteurs vulnérables dans les dialogues à ce niveau.

9. Quant à la gouvernance du développement durable aux *niveaux régional et international*, la plupart des participants ont vivement préconisé la mise en place de cadres juridiquement contraignants pour assurer la responsabilisation des sociétés commerciales et industrielles, et ont demandé à la communauté mondiale d'établir des normes minimales internationales et régionales concernant le libre-échange. Le représentant des entreprises et des industries a fait observer que les codes de conduite sur la responsabilité des sociétés n'avaient pas le même sens pour différentes personnes, qui les interprétaient selon leur culture et leurs traditions, et souligné que ces codes étaient difficiles à appliquer au niveau international. Il a admis que la privatisation pouvait être utilisée à mauvais escient, mais répété qu'elle pouvait aussi promouvoir l'efficacité.

10. Les autorités locales ont fait observer que la mondialisation avait donné une importance nouvelle à la localisation, et que, de plus en plus, les questions de gouvernance étaient réglées au niveau local, notamment sur le lieu de travail, comme l'avaient indiqué les syndicats. Les représentants des populations autochtones et des jeunes ont mis en lumière les conflits régionaux issus de la nécessité de partager les ressources, et ont convenu de la nécessité de définir la « mauvaise gouvernance », afin de

pouvoir déterminer ce qu'était la « bonne gouvernance ». Les représentants des populations autochtones ont en outre souligné l'inclusion des aspects culturels et spirituels du développement durable et demandé un changement dans les comportements. La Finlande a appuyé les partenariats volontaires comme compléments de la prise de décisions gouvernementales officielles. Les communautés scientifiques et technologiques ont mis en lumière les liens entre les niveaux local, national, régional et mondial, et souligné que la bonne gouvernance exigeait une science solide à tous les niveaux.

11. Dans les observations finales que le Président lui avait demandé de faire, le Vice-Président Engfeldt a relevé que les questions institutionnelles nécessiteraient un panachage réussi d'outils, et assuré les participants que les solutions aux principaux problèmes seraient élaborées en définissant des mesures claires à tous les niveaux et incorporées dans le texte relatif à la gouvernance du développement durable. Le Vice-Président Anaedu a reconnu l'importance qu'il y avait à incorporer une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes, fait observer que le groupe représentant les entreprises et les industries était souvent tenu responsable par la société civile, et souligné l'importance d'un équilibre entre les gouvernements, les milieux d'affaires et les autres secteurs. Le Président a clôturé la session en déclarant que les gouvernements devraient prendre en considération le fait que les marchés ne couvraient pas les questions non économiques, et que le renforcement des capacités était un outil permettant d'assurer la gouvernance du développement durable.

12. Pendant la session, un ou plusieurs grands groupes ont recommandé aux gouvernements de prendre les mesures suivantes :

- Adopter une convention juridiquement contraignante sur la responsabilisation des sociétés, avec des mécanismes indépendants pour le suivi, l'application, les mesures d'exécution et la responsabilité;
- Assurer l'égalité de la représentation des femmes dans la prise de décisions politiques, sociales et économiques à tous les niveaux;
- S'occuper de la question de l'absence de démocratie institutionnelle à la Banque mondiale,

- au Fonds monétaire international (FMI) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- Inclure toutes les parties prenantes dans les stratégies nationales de développement durable;
 - Adopter une démarche « axée sur les droits » en ce qui concerne l'accès des communautés aux ressources naturelles et leur contrôle sur ces ressources;
 - Conclure la Décennie internationale des populations autochtones par une conférence mondiale sur les populations autochtones et le développement durable, et l'adoption d'une déclaration universelle sur les droits des populations autochtones;
 - Utiliser l'Instance permanente sur les questions autochtones comme point central des partenariats pour le développement durable et des plans d'application en la matière;
 - Reconnaître le rôle primordial des autorités locales dans la gouvernance du développement durable;
 - Faire appel aux compétences locales et utiliser les nouvelles technologies localement pour promouvoir l'élimination de la pauvreté;
 - Encourager les initiatives qui encouragent les synergies entre l'aide publique au développement (APD), les investissements étrangers directs et la bonne gouvernance;
 - Créer un groupe consultatif de la science et de la technique auprès de la Commission du développement durable;
 - Lancer une initiative de recherche-développement, en se concentrant sur les interactions et interdépendances entre les systèmes économique, social et écologique;
 - Établir des indicateurs communément acceptés au niveau national;
 - Évaluer les impacts des accords de commerce international sur le développement durable;
 - Mettre en place des partenariats pour surveiller et contrôler le commerce et promouvoir des politiques qui prennent en considération les besoins des pays producteurs;
 - Éliminer la corruption par des initiatives visant à renforcer l'administration locale;
 - Assurer que les accords multilatéraux sur l'environnement ne soient pas subordonnés aux accords de l'OMC ou subvertis par eux;
 - Créer des conseils nationaux de la jeunesse pour assurer la participation des jeunes aux prises de décisions.

Groupe de discussion I : Renforcement des capacités pour le développement durable

Présentations

13. Les femmes ont souligné que l'éducation en matière de développement durable était une priorité, demandé le renforcement des capacités pour l'égalité entre les sexes et la participation des femmes à la prise de décisions, et proposé des mesures de renforcement des capacités comme la diffusion de données ventilées par sexe et la création d'académies de femmes au niveau local. Elles ont fait état de la nécessité d'engager des ressources pour incorporer une optique sexospécifique dans tous les programmes et la budgétisation des questions concernant les femmes à tous les niveaux. Les jeunes ont souligné l'éducation scolaire holistique qui promeut les principes du développement durable, et demandé la création de centres de coordination de l'information au niveau régional (d'ici à 2005), financés par les autorités nationales et locales. Ils ont préconisé l'établissement d'écovillages locaux dirigés par des jeunes pour développer des moyens de subsistance durables, et demandé la mise en place de programmes nationaux et de conseils consultatifs de la jeunesse pour renforcer la participation des jeunes.

14. Les représentants des populations autochtones ont fait observer que le modèle de développement actuel mettant l'accent sur la commercialisation plutôt que sur la conservation des ressources naturelles était inapproprié et en contradiction avec les principes du développement durable. Ils se sont déclarés partisans du renforcement des capacités autochtones existantes sur la base des connaissances traditionnelles et des institutions autochtones, de la complémentarité entre les connaissances scientifiques et les connaissances

autochtones, et un transfert des technologies respectueux des identités autochtones.

15. Les organisations non gouvernementales ont insisté sur les processus participatifs de prise de décisions pour le renforcement des capacités, et préconisé le renforcement des moyens d'action, ainsi que la décentralisation des ressources et des responsabilités. Elles estimaient que le principe des « responsabilités communes mais différenciées » était crucial à des partenariats authentiques et équitables, et que l'accès à l'information, à la technologie moderne et au financement étaient des éléments essentiels du renforcement des capacités. Les autorités locales ont souligné que renforcer leurs capacités permettrait de mieux appliquer les programmes de développement durable. Elles ont souligné la nécessité d'un appui au niveau national pour renforcer la capacité, les compétences et les ressources locales. Elles ont demandé que les responsables du processus du Sommet reconnaissent l'importance d'une bonne gouvernance locale en créant des communautés viables et en s'assurant des engagements en faveur du renforcement des capacités locales.

16. Les syndicats ont rejeté le modèle de développement actuel fondé sur la libéralisation, et demandé qu'il soit remplacé par un renforcement des capacités qui mette l'accent sur la sécurité socioéconomique, la formation et l'éducation, et le respect des droits des travailleurs. Ils ont souligné la liberté d'association et les conventions collectives comme étant des conditions préalables essentielles au renforcement des capacités, et préconisé des évaluations du lieu de travail et d'autres formes d'action conjointe comme étant des outils importants. Les représentants des entreprises et des industries ont souligné la diversité à l'intérieur de leur secteur, et fait observer que les entreprises grandes et petites avaient des contributions différentes à apporter au développement durable à différents niveaux. Ils ont noté que les entreprises étaient un important instrument de renforcement des capacités dans les pays en développement, du fait du transfert, à l'intérieur des pays et au niveau international, des connaissances, des compétences, des finances et des technologies, et des investissements consentis dans ces domaines. La bonne gouvernance, l'état de droit et un financement accru de la recherche scientifique étaient importants pour appuyer ces contributions continues.

17. Les communautés scientifiques et technologiques ont souligné la mise en place et l'entretien des capacités scientifiques, et ont fait remarquer la pénurie de personnes compétentes et capables de diriger dans le monde. Elles ont demandé des programmes d'éducation nouveaux à tous les niveaux, la mise en commun des connaissances Nord-Sud et Sud-Sud, et la mise en place au niveau national d'une fonction publique connaissant les sciences. Soulignant qu'il fallait des stratégies adaptées à des besoins différents dans différentes régions du monde, elles ont fait valoir que le renforcement des capacités dans le Nord nécessitait des changements dans les institutions existantes, tandis que dans le Sud les efforts devaient se concentrer sur l'établissement de centres de connaissances pour inverser l'exode des compétences.

18. Les agriculteurs ont demandé des partenariats et des cadres juridiques qui favorisent les activités génératrices de revenus. Ils ont demandé aux gouvernements d'encourager les pratiques agricoles durables et d'assurer l'équilibre entre les marchés locaux et les marchés d'exportation. En accord avec les autres grands groupes, ils ont préconisé la participation à la prise de décisions, en particulier au niveau de base. Ils ont proposé la création de comités consultatifs d'experts pour le développement durable pour aider les agriculteurs des pays en développement, et ont demandé l'établissement d'un fonds pour renforcer les capacités.

19. Les premières réponses des gouvernements ont été données par l'Espagne au nom de l'Union européenne, le Brésil, la Suède, l'Inde, le Canada, la Chine et le Venezuela au nom du Groupe des 77. L'Union européenne a souligné la création de capacités humaines et en a demandé l'inclusion dans tous les plans et politiques nationaux, et a appuyé la diffusion des sciences et des techniques à tous les niveaux, le rôle du secteur privé, la nécessité d'établir des capacités dans des secteurs comme l'eau et l'énergie, et la participation des femmes, des jeunes et des populations autochtones. Le Brésil a demandé le renforcement des capacités par l'amélioration de la science et de l'éducation, et appuyé la participation de la société civile à la prise de décisions. La Suède a appuyé une approche partant de la base pour les initiatives locales d'Action 21, et demandé une assistance technologique liée au commerce, la gestion de la dette et la stabilité financière.

20. L'Inde a souligné la nécessité d'établir des inventaires qui permettent de diffuser, de répéter et de perfectionner les bonnes pratiques des pays en développement pour encourager la coopération Sud-Sud. Le Canada a parlé de l'extrême importance qu'il y avait à éliminer la pauvreté, et déclaré que le contrôle des processus de renforcement des capacités devait s'exercer au niveau local et tirer parti des atouts locaux. La Chine a encouragé la promotion de la valorisation des ressources humaines et du financement du renforcement des capacités, et souligné l'importance de l'éducation. Le Venezuela a encouragé les grands groupes à apporter leur contribution aux processus de renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, en reconnaissant les succès remportés par les populations autochtones dans l'amélioration de la gestion des ressources ainsi que les efforts des autorités locales.

21. Le dialogue de l'après-midi s'est concentré sur *les exemples réussis de renforcement des capacités et les enseignements tirés*. Le Facilitateur a encouragé les participants à mettre en lumière les domaines nécessitant davantage d'appui de la part des gouvernements et des autres grands groupes.

22. Les communautés scientifiques et technologiques ont cité le Registre des ingénieurs du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) comme étant un mécanisme efficace de promotion de la mobilité des ingénieurs professionnels entre pays de l'APEC, faisant observer qu'un financement supplémentaire pourrait profiter au projet. Les autorités locales ont mis en lumière la coopération entre villes par le biais du programme CityNet Asia, et des forums urbains servant de tribune à l'examen par les parties prenantes des programmes Action 21 locaux. Parmi les enseignements tirés, on peut citer la nécessité de diffuser et de reproduire les cas de réussite, les réseaux d'appui et l'accès de ville à ville, et d'intensifier l'échange d'informations et la formation.

23. Les syndicats ont décrit le partenariat qu'ils ont établi avec les milieux d'affaires au Danemark pour développer les outils et les mécanismes dans des domaines comme la productivité et la santé. Parmi les enseignements tirés, on a appris notamment qu'il fallait établir la confiance à la base. Les représentants des entreprises et des industries ont donné le détail de nombreux cas de collaboration entre l'industrie et les parties prenantes, et relevé que l'établissement de normes autonomes était un problème.

24. Les agriculteurs ont décrit un système de gestion centralisée de la réforme agraire en Algérie doté d'une structure de prise de décisions décentralisée. Ils ont imputé la réussite de ce système à un dialogue authentique entre le secteur public et le gouvernement. Les organisations non gouvernementales ont loué le programme de microfinancements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies qui a aidé les ONG et d'autres groupes communautaires à créer des projets d'établissement de moyens de subsistance durables qui fonctionnaient efficacement dans plus de 70 pays, démontrant ainsi la capacité des communautés de trouver des solutions aux problèmes de développement durable.

25. Les représentants des populations autochtones ont mis en lumière deux expériences touchant les droits des autochtones et la gestion des ressources naturelles locales. La loi sur les droits des populations autochtones aux Philippines et un partenariat pour le renforcement des capacités entre les tribus autochtones du Nicaragua et du Costa Rica ont tous deux démontré le potentiel qu'offraient les lois pour renforcer la capacité en assurant le respect des droits des populations autochtones.

26. Les jeunes ont salué le Forum mondial de la jeunesse et le Conseil consultatif de la jeunesse établis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comme étant de bons exemples de participation des jeunes à des organismes internationaux. Ils ont fait observer que les activités auxquelles participaient les jeunes étaient souvent de court terme et qu'ils pourraient tirer parti de programmes à plus long terme. Les femmes ont décrit le programme de radio communautaire en Amérique latine utilisant le cadre local d'Action 21 pour renforcer les capacités des femmes et faire participer les autres parties prenantes à l'intégration d'une démarche non sexiste dans toutes les activités, et ont mis en lumière les programmes d'enseignement entre pairs en Afrique et les centres de renforcement des capacités aux niveaux local et régional.

27. Un certain nombre de pays ont répondu aux observations des grands groupes en donnant des exemples de leur propre expérience. La France a décrit l'appui qu'a apporté le Ministère des affaires étrangères en créant un département chargé de s'occuper des efforts de renforcement des capacités et un programme de collaboration pour le jumelage des

hôpitaux. La Norvège a mis en lumière des exemples de réglementation des bâtiments et de promotion du recyclage fondés sur les forces du marché. Les États-Unis d'Amérique ont décrit un programme interurbain mettant en collaboration des maires de villes américaines avec des dirigeants locaux dans d'autres pays. Le Brésil a mentionné l'importance des académies des sciences dans le processus de prise de décisions. L'Ouganda a décrit des exemples de vulgarisation agricole participative par le biais de ses services consultatifs sur l'agriculture naturelle pour organiser les différentes parties prenantes. La Jamahiriya arabe libyenne a mis en lumière les congrès populaires, qui encourageaient la participation de tous les citoyens de plus de 18 ans à la prise de décisions.

Dialogue

28. Certains éléments et conditions clefs du renforcement des capacités se sont dégagés au cours des dialogues tenus pendant la session. Les grands groupes ont reconnu le rôle central que les gouvernements nationaux et locaux pouvaient jouer dans la promotion du renforcement des capacités, y compris la mise en oeuvre des engagements inscrits dans l'Action 21. Ils ont mis en avant le rôle renforcé des grands groupes dans le processus de mise en place de capacités, et exprimé des préoccupations précises concernant l'accès, la transparence, la responsabilité, l'égalité entre les sexes et l'équité sociale. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer la capacité dans les établissements d'enseignement supérieur, sur le lieu de travail et dans les partenariats entre la société civile et le gouvernement.

29. Le dialogue a fait ressortir l'éducation et la formation, ainsi que la nécessité de disposer d'un accès sans entrave à l'information et de la libre diffusion de cette information, mention spécifique étant faite des techniques et des résultats de la recherche scientifique. Les représentants des entreprises et des industries ont proposé de lancer une initiative d'éducation scientifique en collaboration avec d'autres grands groupes. Les ONG ont répondu en donnant une liste des mécanismes susceptibles d'encourager la recherche scientifique et la diffusion de ses résultats pour le renforcement des capacités, par exemple établir un réservoir d'information sur tous les aspects du changement climatique, l'identification de nouvelles technologies, et encourager la recherche interdisciplinaire en mettant en place des centres

d'excellence et en utilisant les établissements de recherche existants pour surveiller l'action des gouvernements.

30. Les grands groupes ont demandé aux gouvernements comment ils pourraient accorder un large appui institutionnel aux réseaux pour enregistrer, évaluer, partager et améliorer les initiatives et les expériences réussies. Les femmes ont proposé une initiative d'école normale pour professeurs d'université fondée sur l'intégration des principes du développement durable dans tous les programmes d'études. Les syndicats ont préconisé des programmes d'enseignement et de formation spécialisés dans le contexte d'approches communes concernant le lieu de travail. Les représentants des populations autochtones ont demandé l'établissement d'établissements d'enseignement supérieur des connaissances traditionnelles. Les représentants des entreprises et des industries ont relevé l'importance d'enseignants bien formés et des contributions de l'industrie à la formation.

31. On a déterminé que l'appui financier était une condition essentielle au renforcement des capacités. Les femmes, les jeunes et les ONG ont mentionné la dette croissante des pays en développement, et les jeunes ont spécifiquement demandé l'annulation de la dette comme condition préalable essentielle au renforcement des capacités des pays pauvres. Les ONG ont demandé que les fonds existants soient mieux gérés, et que l'accès à ces fonds soit facilité aux protagonistes non gouvernementaux. L'apport d'un « fonds de démarrage » pour certaines initiatives a aussi été examiné. Les jeunes ont demandé aux autorités locales d'établir un fonds de démarrage pour la participation de la jeunesse au développement communautaire. Les agriculteurs ont préconisé des banques rurales dans les pays en développement, gérées par des locaux, aux fins de la démarginalisation économique.

32. Le renforcement des institutions et des réseaux régionaux et nationaux est aussi ressorti comme l'une des conditions essentielles du renforcement des capacités. Les femmes ont souligné le potentiel que présentaient les réseaux régionaux et mondiaux pour l'échange de connaissances pratiques. Les ONG ont proposé d'élaborer une loi non gouvernementale pour bâtir les structures d'un cadre de réglementation transparent qui doterait les ONG d'un processus de responsabilisation. Les agriculteurs ont aussi proposé

la création de conseils du développement durable dans chaque État.

33. Les éléments critiques ci-après pour le renforcement des capacités sont ressortis du dialogue :

- Une bonne gestion des affaires publiques, avec des mécanismes de prise de décisions participatifs, transparents et démocratiques;
- Des partenariats entre les États et les parties prenantes dans les processus de prise de décisions qui se concentrent sur le renforcement mutuel des capacités;
- L'accès (aux services de base pour les besoins humains vitaux, à l'éducation, à l'information, à la technologie moderne et aux finances);
- Une approche au développement durable fondée sur les droits;
- Le consentement préalable en connaissance de cause dans la conception et l'application des stratégies;
- La prise de décisions fondée sur la science;
- Des partenariats véritables avec l'égalité de chances pour tous et la maîtrise locale du processus;
- Des responsabilités communes mais différenciées;
- Les droits des travailleurs, la liberté d'association et les conventions collectives; et
- Le respect de la diversité culturelle.

34. Les moyens suivants ont été suggérés pour renforcer les capacités :

- L'éducation pour le développement durable et l'élimination de l'analphabétisme;
- La diffusion de l'information (en langues locales, sans différence entre les sexes);
- L'accès à l'informatique et à la formation en la matière;
- La décentralisation des ressources et des responsabilités;
- La création d'un environnement propice à l'emploi et à la création de revenus;

- La mise en place et l'entretien de la capacité scientifique dans tous les pays;
- La constitution de ressources humaines aux fins d'activités novatrices;
- L'assistance technologique liée au commerce; et
- Le renforcement des autorités locales.

35. Les participants ont aussi fait les recommandations suivantes :

- Créer des académies au niveau de base et des établissements d'enseignement entre pairs;
- Développer la budgétisation, assurer le suivi et fournir des ressources pour l'intégration des femmes à toutes les activités de développement;
- Établir des programmes nationaux de développement à l'intention des jeunes pour assurer leur participation;
- Favoriser la complémentarité entre les connaissances autochtones traditionnelles et les connaissances scientifiques;
- Renforcer les institutions autochtones pour promouvoir la mise en commun des connaissances;
- Encourager les instances de direction locales;
- Mettre en vigueur et appliquer la législation existante;
- Reconnaître la valeur des entreprises et des industries comme important véhicule de renforcement des capacités;
- Assurer l'équilibre entre les marchés locaux et les marchés d'exportation et élargir l'accès des pays en développement aux marchés;
- Appuyer, promouvoir et financer les activités et les campagnes locales de mise en oeuvre d'Action 21;
- Établir des inventaires pour diffuser, répéter et améliorer les bonnes pratiques;
- Partager les technologies écologiquement rationnelles entre les pays grâce à un mécanisme international; et
- Empêcher l'exode des compétences et renforcer la capacité nationale en fournissant des

stimulants, un financement, et une formation aux ressortissants des pays en développement.

Groupe de discussion II Cadres des initiatives en matière de partenariats concernant les grands groupes

Présentations

36. Les femmes, les jeunes, les ONG et les peuples autochtones ont souligné que les résultats de type II ne devaient pas se substituer à ceux de type I, renforcer des relations inégales de pouvoir, appuyer des modèles de développement économique non viables ou accroître indûment le rôle du secteur privé dans la fourniture des services de développement. Il fallait aussi oeuvrer résolument à obtenir des sociétés qu'elles rendent des comptes et à faire ratifier les conventions existantes. Les jeunes ont ajouté que les partenariats devaient être fondés sur l'équité entre les générations. Les peuples autochtones ont mis l'accent sur le paragraphe 26.3 d'Action 21, qui reconnaissait leur rôle et demandait la mise en place de mécanismes pour démarginaliser les peuples autochtones et leur permettre de participer aux processus de développement qui les concernaient et à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable.

37. Les ONG se sont inquiétées de l'influence croissante des entreprises à l'Organisation des Nations Unies et dans ses institutions, souligné qu'il fallait veiller à ce que les initiatives de type II soient fermement ancrées dans les engagements de type I et proposé que les partenariats n'englobent que les gouvernements qui avaient ratifié des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Les initiatives de type II devraient à leur avis être transparentes et consultatives, protéger les droits des individus, ne pas exclure des contrats ayant force exécutoire entre partenaires et être assorties de mécanismes de contrôle pour calmer les craintes de ceux qui se méfiaient des partenariats de type II.

38. Les autorités locales ont mis l'accent sur le suivi et l'évaluation des partenariats de type II, qui étaient à leur avis un moyen de réaliser les objectifs, en faisant observer que les partenariats n'étaient pas une fin en eux-mêmes. Elles souhaitaient que les partenariats soient orientés sur l'action, ouverts, transparents et laissent les institutions assumer leurs responsabilités. Il

importait de renforcer les autorités locales qui devaient assurer le lien entre les niveaux local et international de mise en oeuvre et de suivi. Les syndicats ont fait observer que, si elles n'étaient pas ancrées dans les engagements de type I, les initiatives de type II risquaient fort d'être le seul résultat tangible du Sommet. Ils ont cité des exemples de mauvais partenariats, en soulignant que les techniques de comptabilité avaient été utilisées par les entreprises pour masquer la corruption et que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale avaient fait pression pour instituer des partenariats bancaux sans consultation des parties prenantes.

39. Le secteur des entreprises et de l'industrie est convenu qu'il conviendrait de compléter le programme mondial de développement durable par des initiatives de type II assorties de calendriers précis, qui puissent être reproduites et servir à mettre en oeuvre les résultats de type I. Il a évoqué le partenariat régional pour l'Afrique australe ainsi que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dont pourraient s'inspirer d'autres partenariats. Les communautés scientifiques et techniques ont surtout insisté sur les connaissances, leurs utilisations possibles et les risques d'usage abusif dans l'évolution des partenariats. Elles ont fait valoir que la communauté scientifique et technique devait être considérée comme une partie prenante unique et se sont félicitées des partenariats qui privilégiaient la participation, la transparence, la viabilité et le respect de processus démocratiques responsables.

40. Les agriculteurs ont dit que la gestion holistique nécessitait un comportement judicieux qui ne soit pas imposé par les règlements et qu'il importait d'encourager les rôles multifonctionnels des agriculteurs dans la conservation de la biodiversité, la protection des sols et le développement social. Ils se sont déclarés désireux de contribuer à la recherche sur l'énergie de la biomasse et d'autres énergies renouvelables pour faire face aux changements climatiques, ont demandé l'établissement de droits fermes à la terre et aux ressources génétiques et souligné qu'appuyer la recherche scientifique dans l'agriculture, c'était aussi se pencher sur les modifications génétiques et ratifier le Protocole de Cartagena. Ils ont évoqué la nécessité inévitable de partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine de l'utilisation de l'eau aussi que les

recommandations de la Conférence internationale sur l'eau douce, tenue à Bonn.

41. Le représentant des États-Unis a fait observer qu'il fallait fixer des objectifs réalistes dont les priorités seraient établies dans le cadre de partenariats. Il a déclaré que les engagements de type I ne produiraient pas de résultats sur le terrain mais que les partenariats de type II devraient être considérés comme des mécanismes d'exécution. Il envisageait pour les partenariats futurs des mécanismes de présentation de rapports automatiques transparents et s'est déclaré prêt à oeuvrer à ces partenariats dans de nombreux domaines; il a souligné en outre qu'il fallait respecter un équilibre dans la définition des partenariats sans précisions exagérées. L'Union européenne a estimé, quant à elle, qu'il fallait un plan de mise en oeuvre qui reflète les résultats réalistes de type I et qu'on devait s'attacher surtout à rechercher les moyens de relier utilement les types I et II. Son représentant pensait lui aussi qu'il fallait prendre en compte les sexes et faire participer les peuples autochtones et les jeunes aux initiatives de partenariat; il a noté que les autorités locales étaient cruciales, qu'il était essentiel de jouer un rôle actif dans les résultats de type II et que les agriculteurs et les communautés scientifiques étaient des groupes à facettes multiples qui jouaient de nombreux rôles. Il appuyait des mécanismes de suivi pour assurer la légitimité des partenariats, en particulier des dialogues qui continueraient à donner aux parties prenantes des renseignements sur le processus de développement durable.

42. Sainte-Lucie a évoqué une enquête mondiale dont il ressortait que 78 % de la population dans le monde demandait un mécanisme qui obligerait les sociétés à rendre compte de leurs activités. Notant que le Premier Ministre avait créé un bureau spécial pour suivre les manifestations qui entoureraient les partenariats dans le cadre du processus du Sommet, sa représentante a fait observer que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies devrait demeurer intacte tout au long de la mise en place d'un cadre de contrôle et a estimé qu'il fallait lier le code de conduite pour les sociétés transnationales aux résultats de types I et II de façon que ces derniers ne deviennent pas un élément parallèle lors du Sommet. La Chine a manifesté son appui et s'est déclarée désireuse de discuter du problème de la responsabilité des entreprises dans le cadre de partenariats. Le Japon a mis l'accent sur le rôle des

autorités locales dans l'élaboration des politiques et sur l'importance de la communauté scientifique et technique dans le développement des capacités; il a proposé des partenariats de type II fondés sur ces priorités, en particulier des initiatives sur la cartographie spatiale, les forêts, la biodiversité, l'eau douce et le renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie.

Dialogue

43. Lors de la discussion qui s'est ensuivie, le Facilitateur a pris note des préoccupations communes que faisaient naître les initiatives de partenariats et a prié les États-Unis de répondre aux femmes qui avaient demandé comment on pourrait éviter que les partenariats ne profitent essentiellement aux sociétés multinationales. Les États-Unis ont noté que les grands groupes comprenaient aussi des entreprises et que ce secteur pouvait appliquer les principes du développement durable. Leur représentant a ajouté que le but des partenariats était d'assurer le développement durable et que quiconque contractait un tel arrangement veillerait forcément à ce que ces principes ne soient pas violés.

44. Les femmes ont fait valoir que cette réponse ne prenait pas en considération les actions nuisibles des sociétés multinationales. Les peuples autochtones ont ajouté que, dans la région de l'Arctique, les sociétés transnationales portaient préjudice aux communautés et à l'environnement par leur exploitation des ressources naturelles et ils ont insisté sur la nécessité d'une protection contre les effets négatifs de la mondialisation. Les ONG ont fait observer que les États-Unis s'opposaient à une réglementation des sociétés transnationales et n'avaient pas ratifié les accords mondiaux : les ONG s'élevaient contre l'intimidation et l'ingérence dans les affaires étrangères d'autres nations qui s'efforçaient d'avoir une discussion utile sur les partenariats et souhaitaient que leur position soit consignée. Les États-Unis ont répondu qu'ils avaient signé et/ou ratifié un certain nombre d'accords et de conventions multilatéraux sur l'environnement, tels que la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur les polluants organiques persistants, la Convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer, ainsi que le Protocole de Montréal.

45. Le Facilitateur a demandé aux participants de revenir sur la question des liens entre les partenariats de type II et les engagements de type I. Les agriculteurs ont noté que les résultats de type I prévoyaient des règles qui pouvaient déboucher sur des partenariats de type II et que les investissements dans des partenariats établis dans le domaine du commerce par exemple pouvaient créer une interdépendance ou favoriser des pratiques meilleures et durables au fil du temps. L'Union européenne a demandé aux participants comment les liens entre les types I et II pouvaient être reconnus et respectés. La Belgique a noté une certaine confusion quant aux principes et cadres à rattacher aux initiatives de type II, a souligné qu'il fallait veiller à ce que les initiatives soient effectivement axées sur le développement durable et est convenue que « l'approbation par l'ONU » supposait une définition claire des résultats de type II.

46. Les ONG ont rappelé les observations des syndicats quant à la nécessité d'instaurer un équilibre relatif des pouvoirs et ont demandé instamment aux gouvernements d'assumer ce rôle en fixant des critères à cette fin. Les femmes et les autorités locales ont également insisté sur la nécessité de la transparence et d'indicateurs permettant d'assurer le respect des critères éthiques. Les syndicats ont estimé que le code de conduite de l'OIT constituerait un cadre utile. Les jeunes ont demandé que l'ONU organise un contrôle des résultats de type II, en faisant observer que l'autoréglementation des partenariats compromettrait les normes; ils ont proposé que seuls les gouvernements ayant ratifié les conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement puissent y participer.

47. L'Afrique du Sud a exprimé sa volonté d'atteindre les objectifs, de respecter les calendriers fixés et de fournir une base pour les partenariats de type II. Le Danemark a fait observer pour sa part qu'il fallait des principes et des directives pour permettre une compréhension commune des résultats opérationnels de type II et pensait comme les peuples autochtones que la collaboration locale était essentielle au succès des activités. Les communautés scientifiques et techniques ont souligné que des faits et des résultats vérifiables étaient essentiels pour les initiatives de type II. Les autorités locales ont estimé que les administrations locales devraient figurer dans les résultats de type II.

48. Les ONG, les syndicats, les jeunes, les femmes et les peuples autochtones se sont demandé quels seraient les conséquences ou les résultats de ce dialogue et si les principes définis seraient pris en considération, du fait notamment du libellé peut-être mou des dispositions intéressant les droits de l'homme et la responsabilité des entreprises dans le Plan de mise en oeuvre. Ils ont émis des doutes sur la possibilité de constituer des partenariats de bonne foi et exprimé leur perplexité quant aux moyens d'éviter que les partenaires ne soient exploités. Les agriculteurs ont également insisté sur l'éthique dans les partenariats. Le secteur des entreprises et de l'industrie a souligné que les partenariats étaient essentiellement « locaux » et qu'une bonne gouvernance était la condition première.

49. Le Coprésident Kara a fait observer que le processus de dialogue était cumulatif et laissait la possibilité de reprendre le débat si les grands groupes s'entendaient sur une telle démarche. La Coprésidente Quarless a reconnu que les partenariats n'avaient rien de nouveau et a précisé que l'Organisation des Nations Unies utilisait l'occasion présentée par le Sommet pour galvaniser et concentrer l'énergie qu'offraient les partenariats de manière à mobiliser l'action en vue de la mise en oeuvre du développement durable. Le Secrétaire général du Sommet a cherché à calmer les craintes de ceux qui redoutaient que les initiatives de type II ne viennent se substituer aux engagements effectifs de type I que devaient prendre les gouvernements, en faisant valoir que les partenariats de type II visaient à faire participer les institutions publiques au processus de mise en oeuvre du développement durable. Il a fait remarquer qu'aucune des initiatives de partenariats de type II déjà soumises pour examen ne comprenait d'entreprises et que les détails de ces initiatives étaient consultables sur le site du Sommet; il a encouragé les grands groupes et les gouvernements à envisager d'y participer.

50. Les grands groupes ont examiné et arrêté les principes communs pour les partenariats de type II. Ils ont tous souligné que les résultats de type II ne devaient pas se substituer aux engagements du type I et que les conditions premières de partenariats volontaires efficaces étaient que les gouvernements prennent le ferme engagement de respecter les accords internationaux ayant force exécutoire et de ratifier les conventions des Nations Unies sur le développement durable. Beaucoup ont estimé que les partenariats devraient absolument réunir les éléments suivants :

- Des objectifs et des étapes crédibles et quantifiables;
- Des critères ou des indicateurs d'évaluation;
- Des procédures de présentation des rapports, de suivi et de vérification utilisant les mécanismes des Nations Unies, avec la participation des gouvernements et des grands groupes;
- Un mécanisme de financement;
- Des outils et des données sexospécifiques.

51. La plupart des grands groupes estimaient que les partenariats de type II devraient être fondés sur des *éléments critiques*, et notamment sur :

- L'égalité (entre les générations et les sexes, raciale, et économique);
- La justice (sociale, environnementale et économique);
- La transparence, l'ouverture, la bonne foi et la responsabilité entre les partenaires;
- La transférabilité et la reproductibilité;
- La maîtrise grâce à la consultation et à la pleine participation dès le début, et le droit de rejeter les partenariats malavisés;
- Le principe de précaution et le principe « pollueur-payeur »;
- Une approche intégrée du développement durable;
- L'autodétermination et la reconnaissance des droits de l'homme;
- L'accès égal aux ressources indispensables;
- Le respect des données et des faits.

52. Dans l'après-midi, le dialogue a porté sur la question des *moyens et des mécanismes* de contrôle et de suivi des partenariats de type II. Les syndicats ont insisté sur l'importance du savoir dès le début du processus de création de nouveaux rôles et programmes. Les autorités locales, appuyées par le Canada, ont mis l'accent sur la coopération interurbaine naissante et ont proposé de mettre en place un cadre d'appui aux initiatives environnementales locales. Les communautés scientifiques et techniques ont exprimé leur vif intérêt pour les partenariats, qu'ils jouissent ou non de l'approbation des Nations Unies.

Les ONG ont cité des cas de partenariats qui s'étaient écroulés du fait de besoins contradictoires et de l'exclusion des communautés locales.

53. Le secteur des entreprises et de l'industrie a noté que les partenariats étaient des accords volontaires contractés entre des groupes d'individus qui pouvaient ne pas être égaux sur le plan des ressources et a estimé que les partenariats pourraient se concentrer sur des questions aussi essentielles pour le développement durable que l'assainissement, sur lesquelles toutes les parties prenantes pouvaient aisément s'entendre. Les femmes ont de leur côté mis l'accent sur les déséquilibres de pouvoir et ont demandé si l'Organisation des Nations Unies pouvait fournir des mécanismes de contrôle et d'évaluation. Les jeunes ont donné leur aval à la création de mécanismes permettant d'obtenir des entreprises qu'elles rendent compte de leurs activités ainsi qu'aux mécanismes d'approbation fondés sur des critères qui montraient que les partenariats apportaient une contribution unique au développement durable, respectaient les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, étaient approuvés par l'Organisation des Nations Unies et comportaient des calendriers de mise en oeuvre précis ainsi que des directives obligatoires de contrôle.

54. Le Japon a appuyé des initiatives concrètes et orientées sur les résultats régies par une autoréglementation et contrôlés et évalués par tous les intéressés et s'est félicité de la participation des femmes. La France a mis l'accent sur des mécanismes de financement des initiatives de partenariats entre secteur public et secteur privé dans des domaines divers. Le Guyana a ajouté qu'il fallait laisser les flux de ressources se développer et mûrir, et mettre place les capacités grâce à une détermination collective dans le cadre de partenariats égaux. Le secteur des entreprises et de l'industrie a appuyé une participation locale nécessitant des structures du pouvoir décentralisées, une planification participative et le partage des ressources et faisant intervenir des systèmes de contrôle participatifs. L'Union européenne a ajouté qu'un mécanisme de suivi était d'une importance fondamentale et s'est déclarée favorable à la formulation de stratégies dépassant le niveau régional, qui pourraient tirer parti des pratiques optimales.

55. Le facilitateur a noté qu'un cadre mondial devait établir une distinction entre les partenariats aux niveaux local, régional, national et international. La

Fédération de Russie a parlé de son expérience dans le domaine des partenariats régionaux, débouchant sur une conception nouvelle des centres écologiques régionaux. Les communautés scientifiques et techniques ont noté que les partenariats locaux et régionaux devaient savoir, dans les grandes lignes, comment réagir à des systèmes mondiaux complexes. Le secteur des entreprises et de l'industrie a noté le succès partout dans le monde du microcrédit et du microfinancement offerts aux femmes; il y voyait un bon exemple de coopération à développer et s'est déclaré déçu que le texte du Président sur l'élimination de la pauvreté n'ait pas vraiment évoqué ces activités.

56. L'Éthiopie a mis l'accent sur les préoccupations des agriculteurs touchant la préservation de la diversité génétique, ce que les agriculteurs ont confirmé en citant des exemples de conflits avec des fabricants de pesticides et d'engrais. Les ONG, se concentrant sur l'agrobiodiversité, ont critiqué les partenariats mis en place par les sociétés de biotechnologie et les gouvernements qui se servaient des communautés pour donner une certaine crédibilité à des partenariats intenable. Les peuples autochtones et les jeunes ont demandé aux gouvernements de décrire les mécanismes qui pourraient assurer le développement durable dans les communautés, protéger ceux qui n'ont aucun pouvoir et exercer un contrôle impartial. Le Bangladesh a noté l'intensification, au nom de la recherche, des essais sur le terrain d'organismes génétiquement modifiés dans les pays en développement, sans mécanismes de protection des communautés locales. Les communautés scientifiques et techniques ont fait observer que le transfert horizontal de gènes était commun dans la nature et pouvait maintenant produire des médicaments et des vaccins, et se sont déclarés en faveur d'une exploration plus poussée de ces possibilités.

57. Les femmes ont demandé la prise en compte systématique des sexospécificités et des mécanismes judiciaires fondés sur l'égalité entre les sexes et voulaient qu'on veille à ce que les partenariats respectent les conventions des Nations Unies établies. La République de Corée a fait remarquer que les questions de sexospécificités avaient été prises en compte au niveau ministériel et que les ONG participaient à la prise de décisions. La Nouvelle-Zélande serait intéressée, a-t-elle déclaré, par un processus qui ferait partie de l'expérience des grands groupes pour définir de nouveaux partenariats et

politiques en matière de sexospécificités. La Suisse a dit que les partenariats devraient renforcer les résultats de type I et appuyer une bonne gouvernance. La Belgique, appuyée par les jeunes, a déclaré qu'il fallait se garder d'imposer des responsabilités trop ou pas assez nombreuses au secteur privé ou aux groupes sociaux, a appuyé la position des communautés scientifiques et techniques sur les partenariats Nord-Sud pour l'élimination de la pauvreté et les objectifs de développement pour modifier les schémas non viables de consommation et de production. L'Indonésie a mis l'accent sur les coûts et les agriculteurs ont souligné la nécessité d'une autonomisation dans la prise de décisions.

58. Les ONG ont félicité Sainte-Lucie d'avoir insisté sur la nécessité d'un code de conduite pour les sociétés, réaffirmé leur souci de voir réglées les conséquences négatives de la mondialisation et n'ont pas joint leurs voix à celles qui appuyaient de tels partenariats. Les peuples autochtones sont convenus qu'il fallait peaufiner encore les suggestions concrètes sur la mise en place de mécanismes en vue des partenariats efficaces et sur les moyens d'en assurer la viabilité, surtout en cas de modification des responsabilités. Ils se sont demandé comment on pouvait assurer le développement durable si les États n'étaient pas disposés à reconnaître les droits des peuples autochtones.

59. Le Facilitateur a exhorté les gouvernements à faire connaître leurs préoccupations et à préciser ce que les grands groupes pouvaient faire pour les aider dans leur action concernant les partenariats de type II. Les Pays-Bas ont demandé quel mécanisme les entreprises utilisaient pour formuler des initiatives de partenariat et si les activités de contrôle et de présentation des rapports porteraient sur un groupe ou s'effectueraient sur une base individuelle. La Finlande a noté que pour nouer de nouveaux partenariats, il fallait que les pays du Sud prennent des initiatives; elle a demandé si ces dernières devraient avoir un caractère international. Le Kazakhstan a appuyé les partenariats fondés sur une approche régionale ou une approche d'écosystème plutôt qu'une approche de politique commune. Le Guyana a dit que les petites économies devaient participer à des partenariats fondés sur des protocoles bien définis.

60. L'Union européenne a demandé des informations sur la manière de contacter les grands groupes lors de la réunion afin d'établir des communications. Le Japon

a estimé qu'il faudrait mettre en place des coordonnateurs des partenariats en vue de la mise en commun de l'information et a souligné que les communautés scientifiques et techniques étaient indispensables pour venir à bout des barrières dans les connaissances. Les États-Unis ont considéré que les initiatives devaient fournir davantage de renseignements sur les systèmes terrestres et un représentant du Comité des satellites de télédétection a indiqué que les efforts internationaux déployés pour utiliser la technologie spatiale afin de fournir aux producteurs et aux consommateurs des données par satellite avaient été couronnés de succès. Les communautés scientifiques et techniques ont réaffirmé leur rôle de prestataires de service pour les temps à venir.

61. Le secteur des entreprises et de l'industrie ont répondu à une question posée par les agriculteurs, en notant qu'il pouvait servir de catalyseur mais ne pouvait agir seul. Les syndicats ont soulevé la question du financement des partenariats, en s'inquiétant du fait que les parties prenantes guidaient les propositions d'investissement et demandaient des comptes aux gouvernements en ce qui concernait le budget; ils ont noté que les priorités devraient être liées aux politiques relatives à la fiscalité internationale et aux instruments financiers. Les jeunes ont appuyé les partenariats sous réserve que les conditions préalables qu'ils proposaient fassent partie du cadre de ces partenariats et pour autant que leurs propositions sur l'éducation, le renforcement des capacités, la production et la consommation et la participation des jeunes aux processus de gouvernance soient entendues et prises en considération. Pour les femmes, il importait que tous les secteurs, en particulier l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements, garantissent des évaluations sexospécifiques et la prise en compte systématique des sexospécificités.

62. Les peuples autochtones ont évoqué la mémoire de leurs ancêtres qui s'étaient assis 40 ans plus tôt à la table de négociations, en faisant observer qu'on n'avait toujours pas tenu compte de l'exhortation à modifier les modes de vie non viables. Ils ont noté que le monde se trouvait à un croisement et à un stade dangereux de son évolution et que les peuples autochtones continueraient à participer aux dialogues; ils ont demandé que la Décennie internationale des populations autochtones se termine par une conférence mondiale sur les peuples autochtones. Les ONG

avaient espéré, ont-elles dit, que les gouvernements réussiraient à prendre des mesures révolutionnaires en vue des résultats de type I; ne l'ayant pas fait, ils semblaient compter sur les initiatives de type II pour donner une certaine crédibilité à un processus répressif. Les ONG, refusant que les initiatives de type II n'aboutissent à rien, ont rejeté les initiatives volontaires relatives aux résultats de type II et ont demandé instamment aux gouvernements de faire leur travail.

63. Sur la base des discussions, les grands groupes ont suggéré un certain nombre de *mesures et mécanismes* qui pourraient constituer des éléments potentiels d'un cadre mondial de partenariat et qui comprendrait :

- L'établissement d'une convention internationale sur la responsabilité des entreprises;
- Des codes de conduite, y compris un audit des sexospécificités;
- Des mécanismes de contrôle participatifs au niveau multilatéral, assortis de calendriers et d'étapes précis;
- Des ressources financières;
- L'éducation et d'autres éléments de renforcement des capacités;
- Une base de données où seraient enregistrées les initiatives de partenariats;
- Un mécanisme clairement défini de sélection;
- Un mécanisme d'examen collectif des parties prenantes aux fins de contrôle et d'évaluation;
- Une participation dès les premiers stades et de la base au sommet de toutes les parties prenantes;
- La participation des parties prenantes même s'il n'y a pas de recours juridique contre un partenariat;
- La participation et la mise en oeuvre locales;
- Ce cadre devrait être fondé sur des faits et des connaissances scientifiques, qui devraient être mis en place s'ils n'existent pas;
- La possibilité que les partenariats puissent revêtir la forme d'accords contraignants.

Plénière de clôture

Rapports des groupes de discussion et priorités futures

Rapport du Groupe de discussion I

64. Les Coprésidents Ballhorn et Akasaka ont résumé le dialogue tenu la veille sur le renforcement des capacités aux fins du développement durable et ont noté que les principaux groupes demeuraient une mine d'idées constructives, apportant de ce fait des contributions précieuses au processus. Ils ont également remercié les facilitateurs et se sont félicités que la Commission du développement durable ait pour la première fois eu recours à des facilitateurs.

65. Lorsque le Président a invité les participants à formuler leurs observations sur les résumés des Coprésidents, les femmes ont souligné que le développement durable devrait servir de cadre général à la gouvernance, mis l'accent sur la prise en compte systématique des sexospécificités au sein des organismes des Nations Unies et la justice fondée sur l'égalité entre les sexes à tous les niveaux et ont demandé l'élaboration d'une convention des Nations Unies contraignante sur la responsabilité des entreprises ainsi que la ratification des accords existants. Les jeunes et les agriculteurs ont, eux, insisté sur l'action au niveau communautaire et ont proposé la création d'un conseil consultatif mondial pour superviser les initiatives de partenariat.

66. Les peuples autochtones ont déclaré qu'ils souhaitent continuer à participer activement au processus en insistant sur la nécessité d'un mécanisme international pour reconnaître le droit des peuples autochtones à la terre en tant qu'élément fondamental en vue de l'élimination de la pauvreté. Les ONG ont quant à elles mis l'accent sur la nécessité de combler le fossé entre secteur structuré et non structuré sur le plan de la création d'emplois et de la fourniture de services et ont proposé de mettre en place un cadre réglementaire pour assurer leur légitimité au niveau national et les appuyer dans leur action.

67. Les autorités locales ont souligné leur rôle de prestataire de services publics de base et ont insisté sur la nécessité de cadres juridiques solides pour les achats publics, la bonne gouvernance au niveau local et des connaissances adéquates en vue de renforcer les capacités. Les syndicats ont réaffirmé la nécessité de consolider les institutions de gouvernance et

d'entretenir les liens entre le lieu de travail et la communauté, et ils ont insisté sur le rôle central de la création d'emplois pour venir à bout de la pauvreté.

68. Les communautés scientifiques et techniques ont quant à elles prôné la mise en valeur des ressources humaines, l'éducation scientifique et le renforcement des capacités institutionnelles pour combler le fossé Nord-Sud. Les agriculteurs ont proposé de mettre en place des réseaux de services publics transparents et efficaces, mis l'accent sur l'accès aux ressources et appuyé le principe de précaution en tant qu'outil permettant d'accroître la responsabilité en vue du développement durable. Le secteur des entreprises et de l'industrie a noté que l'action des entreprises locales était un moteur du développement durable et ont invité les autres groupes à en appuyer la mise en oeuvre. Il est convenu que la bonne gouvernance au niveau local était essentielle mais qu'il faudrait pour cela des directives claires émanant des organes nationaux.

Rapport du Groupe de discussion II

69. Les Coprésidents Kára et Quarless ont résumé le dialogue qui avait porté sur les cadres des initiatives en matière de partenariats concernant les grands groupes et ont noté l'habileté du Facilitateur qui avait réussi à éviter que la discussion ne dérive. Ils ont également noté la préoccupation de nombreux grands groupes concernant le lien entre les résultats de type I et les initiatives de type II.

70. Lorsque le Président a invité les membres à formuler leurs observations, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les ONG ont tous souligné que la participation des pays aux partenariats de type II devraient dépendre de l'accord auquel on serait parvenu sur les résultats de type I et que les partenariats devraient tenir compte des responsabilités communes mais différenciées; ils ont proposé des indicateurs pour évaluer le succès des initiatives de partenariat; insisté sur la nécessité d'un contrôle des partenariats par une tierce partie; se sont dits réticents à s'engager dans un partenariat avec des sociétés transnationales; et demandé une convention sur la responsabilité des entreprises. Les jeunes et les peuples autochtones ont insisté en outre sur l'équité entre les générations et la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans les partenariats.

71. Les ONG ont fait observer que si elles voyaient d'un oeil favorable la notion d'initiatives de type II,

elles réagiraient par un vote de défiance si ces initiatives ne s'appuyaient pas sur les résultats de type I. Elles discernaient dans le processus actuel une crise dont il fallait venir à bout avant que les partenariats puissent progresser. Si elles exprimaient ce sentiment profond de mécontentement, c'était pour rejeter la responsabilité sur les gouvernements; les ONG ont souligné qu'elles ne seraient prêtes à contracter des partenariats que si les gouvernements prenaient de leur côté de fermes engagements.

72. Les autorités locales et les peuples autochtones ont souligné que les divers partenaires devaient être égaux au sein d'un partenariat. Les syndicats ont déclaré que les partenariats volontaires n'étaient pas suffisants en eux-mêmes et nécessitaient un cadre de services de base et des objectifs fixés par le gouvernement. Comme les femmes, les jeunes et les ONG, ils estimaient qu'on avait le droit de refuser les partenariats. On pouvait même craindre, ont-ils ajouté, que les partenariats ne soient considérés comme une nouvelle privatisation aux dépens des pauvres, des femmes et des autres groupes vulnérables.

73. Le secteur des entreprises et de l'industrie a noté que les partenariats étaient le seul moyen d'obtenir des résultats et étaient eux aussi d'avis que les partenariats devraient avoir des objectifs quantifiables et pouvoir être reproduits. Devant la réticence des ONG, ils ont rappelé aux participants que de nombreuses ONG et autres grands groupes participaient déjà à des partenariats. Les autorités locales ont souligné que l'action des pouvoirs locaux offrait quelque espoir, surtout dans les cas où il n'y avait pas d'accords gouvernementaux sur des questions telles que les changements climatiques. Les communautés scientifiques et techniques ont souligné la nécessité de renforcer les capacités pour mener à bien les partenariats et l'importance du savoirs et de l'innovation dans les efforts déployés pour réaliser le développement durable à tous les niveaux.

74. Les agriculteurs ont appuyé les jeunes en ce qui concernait la création d'un organisme indépendant multipartite, auquel participeraient notamment les gouvernements, pour contrôler les partenariats. Ils sont convenus que le rôle des entreprises était indispensable et qu'il fallait créer des partenariats, en particulier dans les domaines de l'énergie renouvelable. Ils se sont déclarés prêts à participer à des partenariats dynamiques avec les entreprises, les communautés scientifiques et techniques et d'autres groupes qui

pouvaient apporter des solutions aux problèmes liés à la biotechnologie.

75. Des gouvernements, notamment la Norvège et l'Union européenne ont formulé des observations. La Norvège était favorable à une participation accrue des grands groupes dans l'action en faveur du développement durable; elle a souligné qu'il fallait tenir compte des préoccupations des ONG et elle partageait l'avis des jeunes sur l'égalité entre les générations, celui des femmes sur la participation, celui des autorités locales sur leur rôle dans la mise en oeuvre du développement durable et celui des peuples autochtones sur la mobilisation de la volonté politique. L'Union européenne a déclaré que le dialogue multipartite avait été très intéressant et a offert d'en suivre l'évolution en tenant compte des vues des grands groupes.

Priorités futures : éléments à inclure dans le projet de déclaration politique

76. Les grands groupes ont été invités à faire connaître dans leurs conclusions leurs priorités futures afin qu'il en soit tenu compte dans la déclaration politique qui serait adoptée à Johannesburg. Ces éléments sont les suivants.

77. Les agriculteurs ont estimé que les services publics étaient la condition première du développement rural durable, de même que des politiques agricoles adaptées aux situations locales susceptibles d'améliorer la production nationale et la mise en place de cadres de consultations pour les projets locaux. Les communautés scientifiques et techniques ont déclaré que la responsabilité de la mise en oeuvre devrait incomber aux gouvernements et au secteur privé mais que la collaboration internationale était indispensable et que des mesures institutionnelles étaient nécessaires pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire; elles accordaient la priorité aux mécanismes scientifiques consultatifs, à l'éducation et à la formation.

78. Le secteur des entreprises et de l'industrie a noté la nécessité d'une bonne gouvernance et d'un environnement porteur pour la mise en place de mécanismes bien conçus de mise en oeuvre définis par les résultats de type I. Il a proposé d'instituer la pratique de rapports annuels indiquant non seulement les résultats financiers mais aussi le comportement des entreprises dans le domaine de l'environnement et dans

le domaine social et éthique et de tirer parti des initiatives déjà utilisées par les sociétés dans le monde pour l'établissement de leurs rapports. Les syndicats ont estimé que la déclaration politique devait faire état de la promotion de l'emploi, de la responsabilité des gouvernements, de la promotion des services publics et du rôle de l'OIT dans les dimensions sociales de la mondialisation et devait en outre promouvoir les principales normes du travail établies par l'OIT.

79. Les autorités locales ont affirmé que la déclaration devrait mettre l'accent sur la bonne gouvernance à tous les niveaux et prévoir la mise en place des capacités des autorités locales pour promouvoir et réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Elles ont également insisté sur la décentralisation effective, en particulier sur la réforme fiscale locale et l'annulation des dettes non épongeables.

80. Les ONG ont noté la contradiction fondamentale entre l'idéal de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et les tendances actuelles de la politique économique et institutionnelle, au sein de l'OMC, par exemple, qui encourage la libéralisation et mine les efforts que font les gouvernements pour s'orienter vers une mise en oeuvre du développement durable, en particulier dans les pays en développement. Elles ont proposé que la remise en état de l'environnement soit liée aux allègements de la dette et que la déclaration politique du Sommet évoque le racisme et la justice environnementale tout en réaffirmant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et en redynamisant le partenariat Nord-Sud mis en place lors de la Conférence.

81. Les peuples autochtones ont énuméré les grandes priorités qui devaient figurer dans la déclaration politique : réaffirmation du droit des peuples autochtones à la terre, à l'eau et aux ressources; reconnaissance et promotion du droit à l'autodétermination, en particulier le consentement préalable donné en connaissance de cause et le droit de refuser des projets de développement; reconnaissance des peuples autochtones en tant que peuples distincts, ayant droit au savoir traditionnel et aux ressources biogénétiques. Les jeunes ont mis l'accent sur les tendances négatives qui se sont manifestées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et ont exigé que les gouvernements mettent fin aux guerres, éliminent la corruption, s'efforcent d'assurer la justice économique et

environnementale, stabilisent l'accroissement de la population, reconnaissent les droits des enfants réfugiés, comblent le fossé séparant la réalité des objectifs convenus en matière d'aide publique au développement, réévaluent les accords commerciaux et reconnaissent les droits culturels et autochtones. Ils ont suggéré de fixer un objectif de 12 % d'accroissement dans le domaine de l'énergie renouvelable d'ici à 2010 et ont proposé que le droit à l'eau soit reconnu comme un droit fondamental de l'homme.

82. Les femmes ont appuyé les vues des peuples autochtones, des ONG et des jeunes et ont noté que les grands groupes n'étaient pas écoutés en tant que partenaires égaux ni traités avec le même respect ou comme ayant les mêmes droits. Elles estimaient que le processus était à un tournant et exigeait une ferme résolution si l'on voulait obtenir des résultats tangibles. En ce qui concernait la déclaration politique, elles ont proposé de reconnaître que le développement durable primait les modèles socioéconomiques actuels; de replacer les efforts de mise en oeuvre dans le contexte des droits de l'homme, des sexes spécifiques et de la justice entre les générations; et de fixer des objectifs assortis de délais pour le renforcement des capacités. Elles ont également demandé la ratification des instruments régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme, la réparation en cas de dette écologique, une convention sur la responsabilité des entreprises et la fixation d'objectifs assortis de délais au niveau national, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

83. L'Arabie saoudite a parlé des activités entreprises sur le plan national pour faire face aux changements climatiques, formuler des stratégies en matière de biodiversité et de pauvreté et a déclaré que le rôle et les fonctions du PNUE devraient être renforcés pour que le Programme puisse exercer des activités de contrôle, d'évaluation et de renforcement des capacités dans les pays en développement. L'OIT a salué les dialogues multipartites qui donnaient au pilier social l'occasion de s'exprimer et a estimé qu'il fallait les poursuivre dans le contexte de la prise de décisions participative.

Annexe III

Résumé des Vice-Présidents sur les séances officielles consacrées à la question des partenariats pour le développement durable

1. Lors de sa quatrième session, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a tenu deux séances officielles sur la question des partenariats pour le développement durable (réalisations de type II). Ces séances ont permis aux participants d'échanger leurs vues sur les principes directeurs qu'il convient de suivre dans ces partenariats, qui visent à favoriser la mise en oeuvre d'Action 21, des objectifs de développement du Millénaire et des conclusions concertées à l'échelon mondial, adoptées lors du Sommet. Elles ont également été l'occasion, pour les parties intéressées, d'évoquer les partenariats qu'elles mettaient en place. Il est ressorti de ces séances officielles, auxquelles ont participé les représentants de gouvernements, les organisations internationales et les grands groupes, que les partenariats pour le développement durable suscitaient un vif intérêt, et qu'on espérait qu'ils bénéficieraient d'une participation accrue, en particulier de la part des pays en développement.

2. À l'issue des débats de la première séance officielle, les Vice-Présidents ont fait distribuer une note explicative sur les principes directeurs à suivre dans les partenariats pour le développement durable. Les participants ont estimé que cette note leur serait très utile lorsqu'ils concluraient des partenariats de ce type. On en trouvera en appendice une version légèrement remaniée tenant compte des observations formulées à la 2e séance officielle.

Observations sur les principes directeurs à suivre dans les partenariats pour le développement durable

3. Les participants ont demandé que les directives données par les Vice-Présidents à la fin de la troisième session de la Commission constituée en Comité préparatoire soient complétées. Ils ont souligné que les partenariats pour le développement durable n'étaient pas censés remplacer les engagements fermes pris par les gouvernements dans les conclusions concertées à l'échelon mondial, mais devaient plutôt contribuer à la concrétisation de ces engagements en actes.

4. Plusieurs participants ont estimé que les partenariats pour le développement durable devaient être ouverts à des acteurs venus de multiples horizons, selon une approche partant de la base et mettant l'accent sur les forces et les avantages de chaque partenaire, au lieu d'adopter une démarche axée sur les donateurs, ce qui permettrait de mieux appliquer Action 21. D'autres se sont dit préoccupés par le fait que ces partenariats pourraient entraîner un glissement dans le financement, au dépend des programmes et projets en cours, et ont souligné qu'il était nécessaire de mobiliser de nouvelles ressources.

5. Il a été généralement admis que les partenariats pour le développement durable avaient un caractère volontaire et autogéré. Le cadre de leur élaboration doit donc être suffisamment souple pour laisser place à la créativité et à l'esprit d'innovation. Toutefois, on a fortement préconisé d'établir des paramètres qui permettent de prendre en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre de ces partenariats, ainsi que dans le suivi de leur application après le Sommet.

6. Les participants ont souligné la nécessité d'adopter une approche multipartite, fondée sur le respect mutuel et la responsabilité partagée de tous les partenaires concernés. Chacun d'entre eux doit assumer le processus de partenariat et ses résultats sur un pied d'égalité. On a fait observer qu'il serait nécessaire de déployer des efforts pour renforcer les capacités des partenaires les plus faibles.

7. Plusieurs participants ont souligné qu'il importait d'impliquer les collectivités dans la conception et la mise en oeuvre des partenariats puisque c'était en large mesure à l'échelon local qu'il fallait parvenir à instaurer le développement durable. L'impact des partenariats qui seraient reconnus lors du Sommet ne devait cependant pas être limité aux collectivités ou se circonscrire aux frontières nationales; mais ces partenariats n'étaient pas censés remplacer les voies bilatérales de coopération pour le développement.

8. Les participants sont convenus que les partenariats devaient être élaborés de manière à contribuer véritablement à la réalisation des objectifs du Sommet et que quant aux initiatives et processus en cours, ils devaient apporter une valeur ajoutée manifeste pour être reconnus comme des partenariats dans le cadre du Sommet.

Domaines dans lesquels il est envisageable de conclure des partenariats pour le développement

9. Plusieurs participants ont fait état de propositions de partenariats dans toute une série de domaines, notamment l'eau douce, l'énergie, l'urbanisation durable et l'agriculture durable. D'autres ont souhaité disposer de davantage de temps pour formuler des propositions de partenariats pour le développement durable et ont dit qu'ils aimeraient pouvoir y penser avec leurs éventuels partenaires. Les domaines cités étaient notamment les suivants : produits chimiques, sciences, éducation et formation, forêts, technologies de l'information et de la communication, développement durable des zones montagneuses, océan et pêche, modes de production et de consommation durable, et transferts technologiques.

Processus de suivi après le Sommet

10. Les participants sont convenus que la Commission du développement durable pouvait servir de centre de liaison dans les débats sur les partenariats pour le développement durable. Ils ont souligné qu'il devait être possible de soumettre des partenariats après la fin du Sommet et ont souhaité que de nombreux autres partenariats pour le développement durable voient le jour dans le cadre du processus de suivi. Certains participants ont souligné qu'il fallait concevoir, selon une approche participative, un mécanisme d'évaluation des progrès accomplis dans l'application des partenariats. D'autres ont estimé que les exigences en matière d'établissement de rapports devaient être aussi limitées que possible, étant donné la grande variété des partenariats et leur différence d'échelle. Plusieurs participants ont demandé au secrétariat du Sommet et au système des Nations Unies de faire des propositions sur les moyens d'encourager les partenariats pour le développement durable, notamment à travers l'instauration d'un centre d'échange, en prodiguant des conseils de qualité et en

facilitant une évaluation régulière des activités de partenariat en cours.

Information sur le processus de sélection des partenariats dans le cadre du Sommet

11. Tous les partenaires intéressés étaient invités à présenter leurs propositions de partenariats pour le développement durable au secrétariat du Sommet (adresse électronique : <linnm@un.org>), au plus tard à la mi-août 2002, en utilisant le formulaire joint à la note explicative du Président, disponible sur le site Web officiel des Nations Unies pour le Sommet <www.johannesburgsummit.org>. Les propositions seront affichées sur ce site Web. Avec l'aide du secrétariat du Sommet, le Bureau de la Commission constituée en Comité préparatoire examinera les éléments d'information fournis par les partenaires et s'assurera que les principes directeurs dans ce domaine ont bien été respectés.

Appendice

Principes directeurs sur les partenariats pour le développement durable (réalisations de type II) que les parties intéressées sont appelées à élaborer dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable

Note explicative des Vice-Présidents Jan Kára et Diane Quarless

Généralités

1. Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/226 encourage l'engagement pris au niveau mondial et les partenariats établis, spécialement entre les gouvernements du Nord et du Sud, d'une part, et entre les gouvernements et les grands groupes d'autre part.
2. Au paragraphe 10 de sa décision 2001/PC/3, qu'elle a adoptée à sa session d'organisation, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet déclare que les gouvernements et les grands groupes devront échanger et annoncer publiquement les engagements précis que les uns et les autres auront pris, en vue de la phase ultérieure des travaux dans le domaine du développement durable. Dans le cas des grands groupes, ces engagements et ces objectifs devraient être dégagés à la faveur des consultations nationales, régionales et internationales entre les organisations les représentant. Les engagements ainsi contractés seront consignés par écrit et publiés avec les autres actes du Sommet.
3. Conformément à ces recommandations, les Vice-Présidents Jan Kára et Diane Quarless ont mené une série de consultations officielles lors des troisième et quatrième sessions de la Commission constituée en Comité préparatoire pour favoriser l'échange de vues et l'adoption d'une position commune sur la portée et les modalités des partenariats à instaurer dans le cadre du Sommet (réalisations de type II).
4. À partir de ces consultations, il a été proposé d'appliquer les principes directeurs suivants pour la conception et la mise en œuvre de tous les partenariats reconnus dans le cadre du Sommet.

Objectifs des partenariats

5. Les partenariats pour le développement durable désignent les engagements pris par les partenaires concernés pour contribuer à l'application des documents adoptés à l'issue des négociations intergouvernementales dans le cadre du Sommet (projet de programme d'action et déclaration politique), poursuivre l'exécution d'Action 21 et atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

Caractère volontaire/respect des principes et valeurs fondamentaux

6. Les partenariats ont un caractère volontaire et « autogéré »; ils sont fondés sur le respect mutuel et la responsabilité partagée des différents partenaires, compte tenu des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et des valeurs affirmées dans la Déclaration du Millénaire.

Lien avec les réalisations convenues à l'échelon mondial

7. Les partenariats viennent compléter les réalisations du Sommet convenues à l'échelon mondial : ils ne sauraient remplacer les engagements pris par les gouvernements mais devraient plutôt permettre la concrétisation sur le terrain des réalisations négociées au niveau mondial. Les partenariats doivent être fondés sur les objectifs dont sont convenus les gouvernements lors du Sommet (projet de programme d'action et déclaration politique) et permettre de poursuivre la mise en œuvre d'Action 21 et d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

Approche intégrée du développement durable

8. Il faudrait intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans la conception et la mise en oeuvre des partenariats, afin qu'ils s'inscrivent de manière cohérente, lorsque c'est possible, dans les stratégies de développement durable des pays, régions et communautés où ils sont mis en oeuvre.

Approche multipartite

9. Les partenariats devraient procéder d'une approche multipartite et regrouper un large éventail d'acteurs importants dans un domaine de travail donné. Ils peuvent comprendre des partenaires très divers, notamment les gouvernements, les groupes régionaux, acteurs non gouvernementaux, institutions internationales et partenaires du secteur privé. Pour qu'un partenariat soit réellement participatif, il faudrait que tous les acteurs concernés soient impliqués, dès le début, dans son développement. Néanmoins, à mesure que les partenariats évoluent, il faudrait que de nouveaux acteurs puissent y entrer, sur un pied d'égalité.

Transparence et responsabilité

10. Les partenariats doivent être conçus et appliqués de manière ouverte et transparente et en toute bonne foi, pour que chaque partenaire assume la responsabilité de processus de partenariat et de ses réalisations, sur un pied d'égalité. Les partenaires doivent prendre des dispositions pour contrôler et examiner les résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux buts fixés et rendre régulièrement des comptes à ce sujet (rapports internes). Les rapports devraient être accessibles au public.

Résultats concrets

11. Pour chaque partenariat, il faut déterminer les résultats et les avantages prévus. Les partenariats doivent être assortis d'objectifs clairs, de buts spécifiques et de calendriers d'exécution précis. Les partenaires doivent s'engager formellement à poursuivre ces buts et objectifs.

Dispositions relatives au financement

12. Les sources de financement disponibles et/ou prévues doivent être identifiées. Quant aux partenariats

qui doivent être reconnus dans le cadre du Sommet, leur financement initial doit au moins être assuré.

Partenariats nouveaux et ayant une valeur ajoutée

13. Idéalement, les partenariats de développement durable doivent avoir un caractère nouveau, c'est-à-dire être conçus dans le cadre du Sommet. Pour ce qui est des partenariats en cours, ils doivent apporter une valeur ajoutée manifeste dans le contexte du Sommet (associer un plus grand nombre de partenaires, transposer une initiative existante ailleurs, ou l'étendre à une autre région géographique, augmenter les ressources financières, etc.).

Participation au niveau local et impact international

14. Si la participation active des communautés locales à la conception et à l'instauration des partenariats est fortement encouragée (approche partant de la base), les partenariats doivent cependant avoir un impact international, c'est-à-dire que leur impact ne devrait pas se limiter aux seules frontières nationales (impact mondial, régional, et/ou sous-régional).

Processus de suivi

15. Les partenaires devront informer la Commission du développement durable sur leurs activités et les progrès accomplis sur la voie des objectifs qu'ils se sont fixés. La Commission devrait servir de centre de liaison en ce qui concerne les partenariats pour le développement durable, notamment afin de partager les enseignements tirés de l'expérience, les progrès accomplis et les meilleures pratiques.

16. De nouveaux partenariats pourront être proposés après le Sommet dans le cadre du processus de suivi.

Annexe IV

Liste des documents dont est saisie la Commission constituée en Comité préparatoire à sa quatrième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.199/PC/15	1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.199/PC/15/Add.1/Rev.1	1	Projet de programme de travail
A/CONF.199/PC/16	2	Lettre datée du 18 mars 2002, adressée au Président de la Commission constituée en Comité préparatoire par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.199/PC/17	2	Lettre datée du 5 avril 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.199/PC/18	4	Note du Secrétaire général sur le dialogue multipartite
A/CONF.199/PC/18/Add.1	4	Additif : document de concertation présenté par les femmes
A/CONF.199/PC/18/Add.2	4	Additif : document de concertation établi par les jeunes
A/CONF.199/PC/18/Add.3	4	Additif : document de concertation émanant des peuples autochtones
A/CONF.199/PC/18/Add.4	4	Additif : document de concertation émanant des organisations non gouvernementales
A/CONF.199/PC/18/Add.5	4	Additif : document de concertation émanant des autorités locales
A/CONF.199/PC/18/Add.6	4	Additif : document de concertation émanant des syndicats
A/CONF.199/PC/18/Add.7	4	Additif : document de concertation établi par le secteur des entreprises et de l'industrie
A/CONF.199/PC/18/Add.8	4	Additif : document de concertation émanant des milieux scientifiques et techniques
A/CONF.199/PC/18/Add.9	4	Additif : document de concertation émanant des organisations agricoles
A/CONF.199/PC/19	1	Lettre datée du 14 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.199/PC/20	1	Note du Secrétaire général sur l'accréditation des organisations non gouvernementales et autres grands groupes pertinents au Sommet
A/CONF.199/PC/21/Rev.1	1	Note du Secrétariat sur la participation d'organisations intergouvernementales aux travaux de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable
A/CONF.199/PC/22	2	Lettre datée du 24 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.199/PC/L.1/Rev.1	2	Note du Secrétariat transmettant l'exposé révisé du Président
A/CONF.199/PC/L.3		Note du Secrétariat transmettant le document élaboré par les Vice-Présidents concernant le cadre institutionnel du développement durable
A/CONF.199/PC/L.4	1	Note du Secrétariat sur l'état de la documentation
A/CONF.199/PC/L.5 et Add.1 à 5	2	Projet de plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable révisé
A/CONF.199/PC/L.6	7	Projet de rapport
A/CONF.199/PC/CRP.2	–	Note du Secrétariat transmettant la Déclaration ministérielle de La Haye sur les directives européennes pour prévenir et réprimer la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle
A/CONF.199/PC/CRP.3	–	Résumé de la réunion ministérielle de haut niveau établi par le Président
A/CONF.199/PC/CRP.23	4	Résumé du dialogue multipartite établi par le Président
A/CONF.199/PC/INF.2	–	Information à l'intention des participants
A/CONF.199/PC/INF.3/Rev.1	–	Liste des participants
A/CONF.199/PC/Misc.1	–	Note du Secrétaire général transmettant le rapport adopté par l'Alliance des petits États insulaires à l'issue de sa réunion interrégionale préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable

